



Commission Déchets

La réduction du recours aux filères de stockage

26 novembre 2019

Salle du GIR Vallée de Seine
Mantes-la-Jolie

Compte-rendu

SOMMAIRE

Préambule	8
Par Cécile CASTEL, adjointe au Chef de l'Unité départementale, DRIEE Yvelines	8
Introduction	9
Par Jean-Marc PICARD, Directeur-adjoint, DRIEE Ile-de-France	9
I. Présentation du contexte de la filière déchet en Ile-de-France et évolution de la réglementation	11
Par Alexandre LEONARDI, Chef du Pôle Risques chroniques et qualité de l'environnement, DRIEE Ile-de-France	11
1. Etat des lieux : où en est-on fin 2019 ?	11
2. Ce que peut faire l'Etat...et le reste	13
II. Présentation du PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets)	19
Par Laurent CATRICE, chargé de mission Economie circulaire et Déchets, Conseil régional d'Ile-de-France	19
1. Cadre réglementaire du PRPGD	19
2. Calendrier prévisionnel d'approbation du PRPGD	19
3. Contenu du projet PRPGD	19
4. Etat des lieux des déchets en Ile-de-France en 2015/2014	20
5. Grandes orientations	20
III. Les conséquences de la saturation des ISDND sur les professionnels du recyclage et les solutions envisagées	27
Par Manuel BURNAND, Directeur général, FEDEREC	27
1. Qui sommes-nous ?	27
2. Caractéristiques de la profession	28
3. Crise des ISDND	29
4. Un contexte international difficile	31
IV. Retour d'expérience : Plan de gestion de l'excavation des terres du Grand Paris	34
Par Frédéric WILLEMIN, Directeur du Développement durable et Christophe MAILLET, Responsable de la valorisation des déchets, Société du Grand Paris	34
1. Les terres du Grand Paris Express	34
2. La valorisation des terres du SGP	37
V. Retour d'expérience : la gestion des déchets assimilés en ordures ménagères par la collectivité de Versailles Grand Parc	43
Par Marion SOULARD, Directrice de l'Environnement, Versailles Grand Parc	43
1. Versailles Grand Parc	43
2. La gestion des déchets sur l'Agglo	43
3. La réglementation	44
4. Collecte en porte à porte et en apport volontaire	44
5. Les déchetteries	44
6. Le compostage et le lombricompostage	44
7. Les éco-organismes	45
Conclusion	47

Sous la présidence de

**Monsieur Jean-Marc PICARD, Directeur-adjoint de la DRIEE Ile-
de-France**

Monsieur Alexandre LEONARDI, chef du SPRN, DRIEE

Nom	Organisme
LEONARDI Alexandre	DRIEE
CATRICE Laurent	Conseil régional d'Ile-de-France
BURNAND Manuel	FEDEREC
SOULARD Marion	Versailles Grand Parc
WILLEMEN Frédéric	Société du Grand Paris
MAILLET Christophe	Société du Grand Paris

Participants à la Commission Air-Energie

Nom	Fonction	Organisme
AMMAD Fadela	Responsable territorial	GRDF
ARTRU Jean-Baptiste	Responsable Développement Recyclage et Valorisation	Lafarge-Holcim Granulats
AUBRY Brigitte	Présidente Association	ALEM
BARICHEFF Dominique	Chargé de Développement	APSYS
BENMACHOU Amina	Chef de projet	SUEZ
BENSAAD Myriam	Chargée de mission SPI	SPI Vallée de Seine
BISCHEROUR Albert	Conseiller municipal délégué Conseiller communautaire délégué	Ville des Mureaux CU GPS&O
BRUSSEAU Pascal	Maire	Mairie de Guernes
BURNAND Manuel	Directeur général	FEDEREC
CARRIERE Michel	Adjoint Développement durable	Ville des Mureaux
CARTIER Carine	Association	Bien Vivre l'Hautil
CASTEL Cécile	Adjointe au Responsable de l'Unité départementale des Yvelines	DRIEE
CATRICE Laurent	Chargé de mission économie circulaire et déchets	Conseil régional Ile-de-France
CAUCHI Christophe	Directeur du Développement	SARTORIUS
CHAPUIS Claude	Président Association	La Saint Lambert
CHARTIER Michel	Trésorier	Yvelines Environnement
CHOPLIN Franck	Directeur Pôle Stockage	SARP Industries
COCAGNE Gabriel	Coordinateur HSE	TOTAL Gargenville
COHIN Jean	Assistant sanitaire	UPBMH
CONTET Michel	Trésorier	France Nature Environnement Yvelines
COURTOT Denis	Directeur de l'Aménagement et du Développement	EPAMSA
DAMIENS TESSIER Jérôme	Responsable Qualité Environnement Carrière	Ciment CALCIA
DAUDERGNIES Bernard	Adhérent Association	CAPESA
DESILLE Armel	Président Association	SAUVER
DUCLOUX Marie-Emilie	Chargée de mission environnement	Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France
DUMONT Corinne		Yvelines Environnement
DUPUIS Lionel	Secrétaire	Association des Propriétaires et exploitants agricoles
EZRATTI Vincent	Directeur de Secteur	GSM
FAURE Yves	Directeur Déchets	CU GPS&O
FAVROU Paulette	Maire	Mairie de Tessancourt
FLEURY Laurette		CAPESA FNE 78

GEFFRIAUD Frédéric	Gérant	MRDPS
GEFFIRAUD Philippe	Gérant	MRDPS
GEORGE Sébastien	Responsable QSE	SARP Industries - Usine de Limay
GOUEL-VASSE Laurent	Animateur QSE Environnement	ITON Seine
GROSJEAN Thierry	Chef de service du Centre Superviseur Urbain	Ville des Mureaux
GROSSET Nathalie	Assistante	DRIEE Unité Départementale des Yvelines
HAUCHARD Thierry	Responsable Foncier et Environnement	GSM
HAZANE Laurent	Directeur des Services techniques	Mairie de Gargenville
HEBERT Philippe	Chargé d'affaires	EDF
HUET Jean-Claude	Vice-Président	Association des Propriétaires et Exploitants agricoles
JAOUEN Marie-José	Présidente	FNE78 - CESSER IDF
KALTEMBACHER Henri	Responsable	DRIEE Unité Départementale des Yvelines
LABEDAN Jean-Pierre	Adjoint au maire	Mairie de Mézières-sur-Seine
LABORDE Philippe	Membre association	AVL3C
LAMISSE Daniel	CA	UFC Que Choisir
LAVIGOGNE Alexandre	Directeur de l'Environnement	CASGBS
LE CHENADEC Régis	Directeur d'usine	Ciments CALCIA
LE HELLIDU Denise	Association	Bien Vivre l'Hautil
LEMONNIER Nicolas	Chef du Pôle Ouest Carrière	DRIEE Unité Départementale des Yvelines
LEONARDI Alexandre	Chef du SPRN	DRIEE Ile-de-France
LHERITIER Daniel	Responsable territorial IDF en charge des gaz verts	GRDF
LIMOUSIN Carole	Directrice des Espaces publics et Développement durable	Ville des Mureaux
LOUCHE Louis	Chargé de mission	SPI Vallée de Seine
MAILLET Christophe	Responsable de la Valorisation des Déblais	Société du Grand Paris
MARCEAUX Sylvain	Responsable HSE	NextPharma
MARCOUX Elina	Responsable Développement Infrastructures Ile-de-France	SUEZ
MAROTTE Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	Mairie de Triel-sur-Seine
MARTIN Gaëtan	Responsable QSE	ITON Seine
MEQUIN David	Acheteur combustibles alternatifs	Ciments CALCIA
MESSAGER Sarah	Ingénieure Développement	Storengy
MICHARD Jacqueline	Présidente	AVES Association d'Environnement du Val de Seine
MONTEL Alix	Directrice adjointe Usine Seine	SIAAP Usine Seine-Aval

	Aval	
MORVAN Raymonde	Présidente	Association des Propriétaires et exploitants agricoles
NGUYEN Thi Ly Ly	Responsable HSEQI	TOTAL raffinage Chimie
ORY Monique	Présidente collectif association	CAPESA
PAILLET Philippe	Conseiller municipal « Les Amis de Triel »	Mairie de Triel-sur-Seine Président
PAYET Alexandre	Responsable Foncier Yvelines	LafargeHolcim Granulats
PICARD Jean-Marc	Directeur adjoint	DRIEE Ile-de-France
RENARD Pierre-Emilie	Administrateur	Yvelines Environnement
REYNAUD-LEGER Jocelyne	Maire	Mairie de Vert
ROQUET Mathilde	Responsable du Service aux Professionnels	CA Versailles Grand Parc
ROSELL Sophie	Chef de Bureau de la Réglementation et Cadre de Vie	Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
ROSET Jean-Noël	Président	ORGECO 78
ROSS-CARRE Maxime	Responsable Foncier	LafargeHolcim Granulats
ROUARD Denis	Adjoint au maire	Mairie de Tessancourt
ROUSSARD Roland	Délégué Général	Energies Solidaires
SCHUBERT Denis	Conseil d'Administration	ADIV Environnement
SOMMIER Eric	Officier sapeur pompier	SIDS 78
SOULARD Marion	Directrice de l'Environnement	CA Versailles Grand Parc
TELLIER Martine	Adjoint au maire	Mairie de Brueil-en-Vexin
THIBAUT Denise	Elue, Déléguée Environnement et Développement durable	Mairie de Jouy-en-Josas
THURET Sylvain	Maire	Mairie de Menerville
TROCHET Fabrice	Cadre Réglementation	Storengy
VALLET Philippe	Adhérent	Les Amis de Triel
VANINETTI Laurence	Assistante	SPI Vallée de Seine
VAUGELADE Daniel	Président Association	UPBMH
VAUTRIN Frédéric	Chargé d'affaires	EDF
VAZEILLE Cécile	Directrice d'usine	ECOPUR
VERGER Séloua	Apprentie ingénieure HSE	TOTAL Gargenville
VILLERIO Thierry	Directeur sites Guitrancourt et Triel-sur-Seine	EMTA
WALTREGNY Jean-Claude	Conseiller Délégué aux Espaces naturels	Mairie de Vaux-sur-Seine
WILLEMEN Frédéric	Directeur du Développement durable	Société du Grand Paris
YACEF Dalila	Directrice des Services techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement	Mairie d'Andrézy

Préambule

Par Cécile CASTEL, adjointe au Chef de l'Unité départementale, DRIEE Yvelines

Bonjour à tous. Je vais vous demander de regagner vos places car nous avons un ordre du jour qui est un peu chargé. Je suis Cécile CASTEL, l'adjointe d'Henri KALTEMBACHER. Il m'a demandé de l'excuser auprès de vous pour son absence : le Préfet lui a demandé d'assister à une autre réunion cet après-midi. Le Directeur-adjoint de la DRIEE et Monsieur LEONARDI, récemment nommé chef du Service Prévention des Risques pour la DRIEE, assureront la Présidence de la séance d'aujourd'hui. Monsieur LEONARDI est, de fait, Secrétaire général du SPI et tout à fait légitime sur cette fonction.

La Commission Déchets s'est réunie la dernière fois, sous ce format, en 2014 sur la thématique du PREDEC. Depuis, il n'y a pas eu de réunions sous ce format, pour autant, le SPI a travaillé sur la thématique des déchets – sites et sols pollués. Le SPI a réalisé une plaquette sur la gestion des déchets présentant la classification des déchets, la notion de déchets, les modes de gestion, collecte, traitement. Le SPI a aussi accompagné, ces dernières années, la réalisation des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans les Yvelines. Nous venons de finaliser la première vague, sur l'ensemble du département, de création des secteurs d'information sur les sols. Plusieurs articles ont été réalisés dans les lettres du SPI et les plaquettes sont aussi disponibles sur le site Internet du SPI.

Pour cette réunion, on m'a chargé de vous rappeler que, comme pour toutes nos commissions, les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du compte rendu de la réunion. C'est tout pour les éléments pratico-pratiques. Maintenant, je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Marc PICARD qui va présider cette réunion.

Introduction

Par Jean-Marc PICARD, Directeur-adjoint, DRIEE Ile-de-France

Merci Cécile. Bonjour à tous. Je suis heureux de retrouver un SPI qui est une instance qui m'est assez chère et qui est bien installée ici. Je pense que c'est une richesse.

En premier lieu, je tiens à vous remercier d'être aussi nombreux. Il est important que nous arrivions à faire vivre ces structures. J'espère que les présentations vous intéresseront. Le mot d'ordre est : « n'hésitez pas à intervenir et vous exprimez » afin que nous puissions avoir la richesse de la salle dans cette présentation.

Je crois que cela fait quelques années que nous n'avons pas fait de Commission Déchets. C'est quand même un sujet de fond qui est de plus en plus prégnant et particulièrement ici. Les dépôts sauvages constituent une problématique prégnante sur la Région Ile-de-France, particulièrement ce département. Un autre enjeu porte sur la transformation du paysage du déchet : alors que les équipements nécessaires sont à présent mis en place, se posent à présent des questions sur les objectifs de performance en matière de tri, en matière de recyclage, en matière de filière. Ce nécessite une évolution collective : le côté industries, côté collectivités, et tout un chacun. Un des indicateurs phare qui traduit la performance est l'objectif : « de baisse de 50 % en matière de mise en décharge » car cela traduit la performance de l'ensemble de la filière : ce n'est pas uniquement la filière de la mise en décharge. Nous sommes, là-dessus, à un moment crucial parce après une amélioration continue cet indicateur stagne et régresse depuis deux ans. Nous voyions bien les mises en décharges diminuer globalement, nationalement ces dernières années. Plusieurs phénomènes conjugués ont fait que cela a bien marché : un effet de la crise de 2008 qui a aussi réduit une partie du flux de déchets, ainsi l'absorption des déchets par la Chine. Mais, en ce moment, cela marque le pas. S'il y a un chiffre à retenir c'est que, nationalement, la mise en décharge a augmenté de 8 % l'an dernier, alors que nous sommes dans un objectif de baisse de 50 % sur 10 ans.

Cela montre bien que, aujourd'hui, nous touchons un peu le dur sur ces sujets de déchets. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas seulement sur un sujet d'équipements mais surtout un changement de pratiques. Cela touche beaucoup la collecte : nous en parlerons aussi, je pense, pendant cette journée. Pour réussir à changer la collecte il faut changer de comportements.

Aujourd'hui :

- la DRIEE, par Alexandre, vous présentera le contexte Ile-de-France et, notamment, les outils réglementaires, les objectifs de la loi Transition énergétique pour la Croissance verte et des éléments en préparation comme une loi anti-gaspillage ;
- je remercie le Conseil régional, chef de file en matière d'organisation et d'animation pour la gestion des déchets. Il a voté, tout récemment, son Plan régional de Prévention et Gestion des Déchets. Il donne les nouvelles orientations pour les années à venir : pour 12 ans, je crois, sur le Plan régional. Si nous n'avons pas de résultats d'ici quelques années, cela se verra quand même. C'est quelque chose d'extrêmement intéressant à découvrir ;
- une intervention de FEDEREC avec son Directeur général, Manuel BURNAND sur la situation plus propre à l'Ile-de-France et, notamment, ce que veut dire, aujourd'hui, des filières qui arrivent à saturation. Je pense que ce sera aussi un éclairage tout à fait intéressant sur ce que nous vivons aujourd'hui.

Et puis quelques exemples. J'ai dit que cela concernait tous les secteurs, tous les domaines :

- je remercie la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour sa présentation sur les multiples actions qu'ils ont mises en œuvre ;
- la Société du Grand Paris qui, comme vous le savez, a en charge le gigantesque chantier sur les nouvelles lignes de métro, avec un enjeu de bon usage, de bonne gestion des déblais qui est largement pris en mains. C'est aussi une expérience extrêmement intéressante à partager entre nous.

Je signale également, dans l'actualité locale - mais cela pourra être dit par un représentant - l'appel d'offres à projets privés porté par l'EPAMSA sur l'aménagement de la Boucle de Chanteloup. Cela fait aussi partie des questions par rapport à la gestion des déchets. Elle est fortement impactée par la problématique des dépôts sauvages.

Enfin, nous sommes dans l'actualité ou presque, puisque la semaine du 18 au 24 novembre était la Semaine européenne pour la Réduction des Déchets. Une centaine d'initiatives ont été recensées dans les Yvelines à cette occasion.

Je passe la parole à Alexandre. N'hésitez pas à intervenir : c'est l'esprit de cette réunion.

I. Présentation du contexte de la filière déchet en Île-de-France et évolution de la réglementation

Par Alexandre LEONARDI, Chef du Service Prévention des Risques et des Nuisances, DRIEE Ile-de-France

Merci Jean-Marc. Bonjour à tous. Merci pour votre présence, Monsieur le Directeur-adjoint. Je tiens à vous remercier pour votre participation à cette séance Déchets du SPI Vallée de Seine. Il est vrai que le sujet est tout à fait d'actualité avec, à la fois, le travail de la Région, de l'État au niveau national et au niveau régional. C'est un sujet sur lequel la DRIEE est très attentive. Nous avons l'occasion d'en discuter très fréquemment avec les industriels, les fédérations professionnelles, les associations, les collectivités locales également. On m'a demandé de faire une petite introduction sur la filière déchets en Ile-de-France. J'ai soustitré à la présentation : ce que fait l'État et le reste pour bien montrer que le sujet déchets est, avant tout, un sujet multi-acteurs, multi-échelles où chaque acteur a un rôle précis à jouer.

Je vais commencer par un petit état des lieux sur la situation à fin 2019. Puis je vous parlerai de l'action de l'État et, dans un troisième temps, je pourrais vous évoquer, brièvement, le projet de loi anti-gaspillage en discussion dans les commissions à l'Assemblée et qui passera bientôt en séance plénière.

Etat des lieux : où en est-on fin 2019 ?

La hiérarchie des modes de traitement, un choix de société

Jean-Marc le rappelait tout à l'heure, le sujet des déchets est bien identifié, notamment depuis 2015 et la loi de la Transition énergétique pour la Croissance verte. Cette loi inscrivait, dans le marbre - si je puis dire - la hiérarchie des modes de traitement.

Pour rappel, la hiérarchie des modes de traitement c'est de réutiliser, au maximum, d'abord la matière puis l'énergie présente dans les déchets. C'est-à-dire que, lorsqu'on ne peut plus utiliser, nous recyclons. Nous faisons de la valorisation matière : c'est réintégré dans des processus productifs, mettre en œuvre du compostage.

Les difficultés liées à ce mode de traitement des déchets sont techniques. Nous savons que certains plastiques se recyclent mal. Elles sont aussi économiques. J'imagine que Monsieur BURNAND aura l'occasion d'en parler tout à l'heure avec davantage de science que moi. Les filières d'utilisation de matières premières recyclées, que ce soit dans le plastique, le bois, le papier, sont assez fragiles économiquement aujourd'hui. Il convient de les développer. C'est une action à laquelle s'associent les fédérations professionnelles de la Région et l'État dans la mesure de ses moyens et de ses compétences juridiques.

Lorsque nous ne sommes plus capables de valoriser la matière présente dans les déchets, nous avons recours à la valorisation énergétique, soit par la méthanisation qui produit du biogaz, qui est aussi une forme de valorisation matière puisqu'elle permet de générer des digestats utilisés en épandage ; soit par une incinération qui, faite dans de bonnes conditions, permet de récupérer pas mal de chaleur pouvant être injectée dans les réseaux de chaleur. Les difficultés de la filière méthanisation et de la filière incinération sont aussi sociétales. Installer un méthaniseur ou un incinérateur, aujourd'hui, pour un industriel - vous le savez mieux que moi - ou en renouveler un est particulièrement difficile quand bien même ces filières sont identifiées par la loi comme des filières au-dessus dans la hiérarchie du mode de traitement des filières de stockage.

Une fois toutes ces alternatives explorées, il restera toujours des déchets ultimes qu'il conviendra de stocker : c'est-à-dire d'envoyer en décharge ou d'enfouir. Pour cela, nous avons différentes installations adaptées que vous connaissez certainement : le stockage de déchets dangereux, les déchets non dangereux, les déchets inertes. Il y en a un certain nombre dans ce département des Yvelines. Le choix, là-dessus, a été politique. Ça a été de dire : « nous réduisons l'envoi dans ces filières de stockage d'abord de 30 %, puis de 50 % par rapport à 2015 ». La première échéance arrive l'année prochaine, dès 2020. Je ne surprendrai personne en disant qu'elle ne sera probablement pas atteinte, ni au niveau national ni au niveau régional, sans doute parce que l'effort a démarré un peu tard mais aussi parce que la sécurité apportée, les outils économiques et la réglementation sont arrivés un peu tard. Mais nous mettrons les bouchées doubles et nous le faisons déjà en collaboration avec les exploitants et la Région afin d'atteindre les échéances prochaines.

a. *Conséquence : vers une réduction drastique du stockage*

Comment cela se traduit en Île-de-France ? Actuellement, nous avons des installations de stockage déjà autorisées puisque ces dernières étaient antérieures à la loi de Transition énergétique. Elles dépassent, d'ores et déjà, les limites posées par la loi de 2015. Cela signifie que, à l'heure actuelle, en dépit des saturations des filières que nous constatons (en 2018 et 2019), la loi de 2015 ne nous permet pas d'ouvrir de nouvelles capacités. En tout cas, sa transcription dans le Plan régional de Prévention et Gestion des Déchets ne nous le permet pas davantage. Nous avons une situation assez stable, comme nous le voyons sur le graphique, jusqu'en 2027 inclus.

Taux de capacité à venir: va avec cela possiblement un renchérissement du coût de l'envoi en stockage. En tout cas un renchérissement si rien n'est fait. C'est-à-dire que, si des filières alternatives ne sont pas trouvées à l'envoi en stockage que nous pratiquons actuellement, dans les périodes d'expansion économiques comme nous avons connu ces deux, trois dernières années, le coût du stockage devrait être un peu renchéri. C'est, en tout cas, le message que nous relaient certains partenaires industriels. Il est partagé, au niveau national, dans les équivalents DREAL et le ministère de l'environnement.

b. *A court terme : des filières saturées donc plus chères...*

Si nous regardons à très court terme, cette fois : situation fin 2019. Nous menons, avec les exploitants d'installations de stockage et d'incinérateurs, un suivi assez fin. Je les remercie, au passage, pour leur confiance, leur fidélité et leur rigueur dans la transmission de ces données. Cela nous permet d'avoir une bonne lecture au niveau régional de la situation.

Sur ce graphique, vous identifiez une barre bleue qui est le pourcentage de remplissage ; la barre orange est le pourcentage de la portion de l'année pendant laquelle nous considérons cette donnée. Nous travaillons avec des données agrégées qui sont transmises par les exploitants, d'où l'écart entre les deux. En jaune, nous avons une projection au 31 décembre de cette année.

Que tirons-nous de ce graphique ?

- La première information c'est que les filières sont, globalement saturées. Cela veut dire que, à la fin de l'année, nous estimons que nous serons à plus de 90 % d'utilisation, à la fois des filières de stockage et des filières d'incinération :
- Ensuite, si nous nous intéressons à chacun des flux de façon distincte, en ce qui concerne le stockage (ISDND), la situation est assez variable selon les installations. Voir cela ne signifie pas qu'il sera facile, pour toutes les installations, de rester dans la capacité autorisée ;
- à l'inverse, concernant les incinérateurs, le fait que nous soyons sur une trajectoire à 90 % provient aussi du fait que certaines installations ont été arrêtées pendant plusieurs mois. La limite, pour les incinérateurs, est généralement une limite journalière ce qui fait que nous ne rattrapons probablement pas, les tonnages perdus avec les installations qui ont été arrêtées.

Globalement nous avons une saturation en stockage et en incinération et nous n'avons pas vraiment de place exploitable, c'est-à-dire incinérer une partie des déchets.

Jean-Marc PICARD - Je ne sais pas si vous êtes tous très au fait des différentes techniques. Je voudrais juste donner une petite illustration sur ce que veut dire « saturation ». Ce n'est pas la même chose suivant les techniques. En matière de décharge, il y a une capacité technique et une capacité réglementaire. Il existe des encadrements réglementaires. Tout cela est un peu différent. C'est-à-dire que, ce qui constitue aujourd'hui la limite quand nous disons « en capacité, c'est le fait que nous donnons un tonnage admissible annuel et un rythme à ne pas dépasser réglementairement. Quand nous disons que nous avons atteint la saturation - je parle des décharges - c'est-à-dire que, quelque part, cette limite réglementaire annuelle est en passe d'être atteinte. C'est ce que nous appelons « saturation ». Cela ne veut pas dire que les décharges, elles-mêmes, sont pleines puisqu'elles construisent, régulièrement, de nouveaux casiers, de nouveaux espaces pour s'y mettre. Cela ne veut pas dire, également, que techniquement nous ne saurions pas aller plus loin. En général, même à moyens constants, en comptant les cadences, les décharges pourraient augmenter facilement de 20 % le rythme. Le doublement c'est autre chose. Dans une certaine limite, il existe encore une souplesse de capacité.

En matière d'incinération, nous sommes sur des limites à la fois réglementaires et techniques à nouveau. La limite technique étant plus marquée. C'est-à-dire que, en général, une installation d'incinération a une capacité de flux de rotation, une capacité d'accueil en matière de fonctionnement. Ce sont des installations qui tournent 24h/24. Ce qui fait qu'elles n'ont pas plus de marge pour cela.

D'autre part, nous avons tendance à additionner les deux. Il faut savoir, également, que les flux ordures ménagères classiques, sur la Région, ont la plupart du temps déjà un exutoire incinération. Nous ne verrons pas les flux des ménages en décharge. En revanche, il y a une part intermédiaire sur des flux que je pourrais qualifier d'artisans, de petites entreprises - pas les plus grandes qui ont souvent des flux dédiés - qui constituent aussi une marge pouvant aller de l'un à l'autre. Il y a quand même une certaine perméabilité entre les deux systèmes. C'est-à-dire que, quand l'un commence à être vraiment saturé, il existe des reports sur l'autre. Ce ne sont pas les flux réels de ce qu'il y a dans les sacs poubelles d'un ménage qui changeront de destination. Ce sont plutôt d'autres flux associés un peu à ces unités.

Je ne sais pas s'il était utile de le rappeler mais ce terme « saturation » méritait d'être un peu expliqué. Sous-entendu, si en cas de crise la capacité à accélérer les cadences existe, en revanche nous ne sommes plus sur le schéma réglementaire que nous souhaitons faire. C'est comme cela qu'il faut le comprendre.

Alexandre LEONARDI - Si nous regardons les conséquences à court terme, elles sont saturées donc un peu plus chères, elles sont aussi dangereuses. Dans les deux exemples, il s'agit de deux incendies assez visibles qui ont fait un petit peu parler. Lorsqu'un site est plein, *a fortiori* quand un site dépasse ses capacités techniques, il est plus fréquent qu'il soit sujet à des incendies, à des accidents. Ce n'est pas forcément des incendies graves mais ils peuvent, dans certains cas, détruire quasiment l'installation. Je vous ai mis deux photos : une dans le 95 et une dans le 77 en Seine-et-Marne, avec un centre de déchets dangereux et un centre de tri.

Ce que peut faire l'Etat...et le reste

Face à tous ces sujets, que fait l'Etat ? Priorité n°1 : la sécurité

Le premier rôle de l'Inspection des Installations classées, à laquelle la Police Déchets est rattachée, reste la sécurité : garantir la sécurité des installations et des tiers. Or, en 2019, nous avons eu une quinzaine d'incendies de grande ampleur en Région Île-de-France. Au niveau national, les déchets sont devenus le premier secteur en termes d'accidents, en 2019. Le chiffre de 11 % datait déjà de 2017. Cela peut avoir des conséquences sur l'environnement. Nous savons que, par exemple, dans un certain nombre de cas, les installations ne sont pas tout à fait correctement dimensionnées pour gérer les eaux d'extinction. C'est-à-dire toutes les eaux que nous utilisons pour éteindre un incendie. Parfois, elles débordent dans les réservoirs et peuvent être rejetées dans le milieu naturel.

Face à cela, nous avons mené une action déterminée qui s'est ajoutée à l'action standard que nous avons sur l'ensemble des installations gérant les déchets. A l'été, nous avons mené une action un peu coup de poing : nous avons inspecté un certain nombre d'établissements le même jour, sans prévenir auparavant pour inspecter et avoir des prescriptions basiques, vraiment simples pour prévenir et lutter contre les incendies. Le résultat a été un certain nombre de mises en demeure, de sanctions administratives. Je peux d'ores et déjà vous dire que la thématique incendie sera, à nouveau, prioritaire l'année prochaine sur les installations de gestion des déchets, comme sur d'autres installations. Ce n'est pas l'incendie de Lubrisol qui nous fera changer d'avis. J'insiste sur la sécurité parce que cela reste, au-delà du rôle de l'organisation, de médiateur, notre premier rôle : la sécurité. En aucun cas, le fait d'être à saturation des capacités techniques n'est une excuse, en quelque sorte. Cela ne doit pas nous empêcher d'être très vigilant sur la sécurité.

c. Contrôler le tri à la source

Je sais que c'est un sujet sur lequel nous sommes sollicités régulièrement parce que ceux qui gèrent les déchets sont conscients que le tri à la source n'est pas parfaitement exécuté par un certain nombre d'entreprises. En voyant les données en entrées des installations de stockage, nous constatons qu'un certain nombre de déchets sont des déchets des activités économiques : non pas des activités des ménages mais de celles des entreprises. Ils ne sont pas triés, mal triés, des refus de tri. Cela peut vouloir dire que l'ensemble du tri n'est pas encore suffisamment performant mais cela veut dire, avant tout, que le tri à la source n'est pas fait.

Ce que peut faire l'Etat. Sur les installations classées (ICPE), nous avons le droit d'inspecter toutes les thématiques. Nous inspecterons, l'année prochaine, spécifiquement le tri 5 flux parce que c'est une thématique d'inspection que nous pouvons aborder, assez facilement et pour laquelle nous avons des outils. En revanche, toutes les autres entreprises soumises au décret 5 flux - c'est-à-dire qui ont recours soit à un prestataire privé, soit relevant du service public mais générant une certaine quantité de déchets - relèvent de la compétence du maire. Nous ne sommes pas en mesure d'aller les contrôler facilement.

d. Favoriser une collecte performante

La troisième action nous emmène un peu plus loin que nos bases traditionnelles. Je le dis un peu brutalement mais le sujet de la collecte est un sujet appartenant, avant tout, aux collectivités : compétence collecte et compétence traitement. Elle est généralement gérée par les EPCI ou, en Petite Couronne, les EPT. La collecte en Ile-de-France n'est pas suffisamment performante par rapport à ses grands homologues européens. Si nous comparons au territoire national, c'est un peu biaisé par les missions de collecte ne sont pas tout à fait les mêmes. Si nous comparons à d'autres capitales européennes, nous devrions être bons. Nous constatons que les taux d'envois dans les filières de recyclage ne sont pas encore suffisamment élevés, que les déchetteries, sur le territoire, ne sont pas assez denses.

Nous avons lancé, en coopération avec le SYCTOM - cela concerne plus la Petite Couronne, moins les Yvelines - une démarche pour essayer de coordonner un peu mieux la compétence collecte et traitement. Des discussions sont en cours entre le SYCTOM, chaque EPT de Petite Couronne, avec la participation active de la Région et de l'Etat pour réussir à mieux mettre en rapport les capacités de collecte d'une part et de traitement d'autre part.

Nous avons une deuxième initiative que je n'ai pas citée ici. Nous travaillons aussi avec la Région, avec l'ADEME et d'autres services de l'Etat, pour faciliter l'implantation de déchetteries, notamment à destination des entreprises privées. Comme le maillage de déchetteries n'est pas assez dense, l'ADEME fournit un certain nombre d'aides. Nous nous appuyons sur les travaux de la Région pour identifier les zones en manque de déchetterie et nous avons la possibilité, au niveau de l'Etat, d'identifier certains sites pour lesquels un foncier pourrait être mis à disposition, soit de façon temporaire, soit de façon permanente et sur lesquels nous pourrions accueillir une déchetterie : soit un site de collecte, soit un site de tri.

Voilà encore quelques actions que nous prenons sur le thème de la collecte.

e. Améliorer la performance des centres de tri

Sujet supplémentaire sur les centres de tri : j'en parlais tout à l'heure. Il y a quelques années, il y a eu une étude de la FNAD qui n'est peut-être plus tout à fait à jour : nous pourrions en discuter. Les centres de tri font quand même beaucoup d'efforts pour se moderniser. Nous avons un certain nombre de centres de tri, en Ile-de-France, n'étaient pas correctement équipés et pratiquaient encore un tri un peu sommaire. En tout cas, ils n'étaient pas en mesure de répondre aux demandes des filières de recyclage : les matériaux d'assez haute qualité, avec un taux d'impuretés faible.

Nous n'avons pas fait ce travail en Île-de-France mais d'autres DREAL ont étudié les relations entre l'entrée et la sortie des centres de tri. Elles ont été particulièrement surprises de voir qu'une large partie des flux entrant étaient des flux qui se retrouvaient dans les flux sortants, en refus de tri. J'imagine que cela ne se produit pas uniquement en Île-de-France mais c'est, en tout cas, un point de vigilance communiqué par nos collègues sur les centres de tri : si c'est juste pour faire du transit, c'est un peu dommage.

Là encore, c'est un sujet qui revient essentiellement aux opérateurs. L'ADEME peut jouer un rôle en aidant à la modernisation et elle le fait. Côté DRIEE, nous prévoyons, dans le cadre de notre action, d'aller voir quelques centres de tri et de travailler sur : quels sont les flux entrants, quels sont les flux effectivement triés. Il faut savoir que la loi de finance 2019 permet d'avoir aussi une réfaction de TGAP pour les déchets qui seraient des centres de tri performants. Ce serait une vraie incitation, pour les centres de tri, à augmenter leur performance. C'est-à-dire que leur refus de tri qui partiraient en incinération auraient une TGAP un peu réduite.

Troisième chantier vraiment à long terme : nous travaillons, avec certains acteurs, à l'émergence d'une filière CSR (combustibles solides de récupération). Ce sont des refus de tri préparés pour servir de combustibles, qui ont un très haut pouvoir calorifique et qui peuvent être utilisés en chaufferie, parce que nous avons certaines exigences de pureté des entrants et un contrôle à la sortie des flux. Ce qui permet de limiter drastiquement toutes les émissions dans l'air.

f. Contrôler le remplissage des ISDND

Dernier sujet. Nous contrôlons tout de même le remplissage des ISDND qui sont, normalement, réservés aux déchets ultimes. Outre que nous suivons, mensuellement, le remplissage des ISDND nous travaillons, aussi, avec les exploitants - je les en remercie à nouveau - à clarifier un peu le statut des différents déchets. Quel statut d'état ont les ISDND ? Sur les terres utilisées pour les aménagements internes aux ISDND, qui appartiennent au périmètre de toute façon contrôlé par des membres, dans quelle mesure pouvons-nous y accueillir aussi certains déchets plutôt propres ? Nous travaillons aussi à trouver un moyen pour identifier les apporteurs qui ne font pas le tri 5 flux correctement et qui, dans ce sens, contreviennent aux obligations réglementaires.

Voilà, en quelques mots, ce que nous faisons en termes d'actions de l'État. Je sais qu'on m'avait demandé de faire particulièrement rapide.

Louis LOUCHE (chargé de mission, S3PI Vallée de Seine) - C'est très bien.

Alexandre LEONARDI - Je peux garder les sujets sur la loi anti-gaspillage pour les questions.

J'avais préparé : lutte contre les dépôts sauvages, déchets du BTP, réduction des déchets à la source.

Louis LOUCHE - Ce sont des sujets que nous pourrions aussi aborder avec la présentation du PRGPD. Y a-t-il des questions ? Un monsieur a levé la main tout à l'heure.

Philippe PAILLET (Président Les Amis de Triel, conseiller municipal Triel-sur-Seine) - Pourquoi, dans la collecte performante, le 78 n'a pas été élu ? Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait la Petite Couronne et le 78 en était exclu. Pourquoi ? J'ai mal compris ?

Jean-Marc PICARD - Je pense que le représentant du Conseil régional, Monsieur CATRICE, pourra vous donner plus de détails. Dans les discussions du Plan régional de Prévention et Gestion des Déchets, a été identifié le fait qu'il existait un lien collecte/performance à améliorer. Il s'est posé la question de le généraliser, de chercher, d'expérimenter. C'est dans l'ensemble de ces discussions qu'il a été dit que nous mènerons déjà trois expérimentations, dont une sur la Petite Couronne parce que c'est là que c'était le plus flagrant. Nous y trouvons des structures complètement séparées entre collecte et traitement. Je ne sais plus quels sont les deux autres. Il y a eu déjà une première vague de trois expérimentations. Je pense que nous en tirerons les leçons et que d'autres travaux communs, qui sont des travaux d'amélioration... L'idée n'est pas de ne pas prescrire mais d'inciter les acteurs à se rassembler, à réfléchir ensemble pour optimiser les voies de collecte de traitement.

Philippe PAILLET - Le test est jusqu'à quand ?

Alexandre LEONARDI - Sur les deux autres territoires, pour l'instant le Plan prévoit sur sa durée trois expérimentations. Pour l'instant, une seule a été lancée. Je réponds, tout d'abord à votre première question. Sous le contrôle de Monsieur CATRICE, d'autres territoires sont intéressés pour ces initiatives. Je pense qu'ils seront les bienvenus pour initier ces démarches.

Sur le délai. Nous sommes sur une phase de diagnostic. Vous connaissez, comme moi, le contexte électoral dans les mois à venir. Nous travaillons vraiment sur le fond et les sujets techniques et, notamment, avec les services techniques de chaque UD. Je pense que nous reparlerons de sujets un peu plus politiques, peut-être, à la sortie des élections, sans doute à la fin du printemps 2020.

Michel CARRIERE (adjoint Développement durable, Ville des Mureaux) - J'ai deux questions. Vos cinq axes de performance sont très intéressants. Mais il y a quelque chose : vous parlez de la sécurité des établissements et le deuxième axe c'est le contrôle du tri à la source. Il y a quand même un problème. Nous sommes encore le pays où il y a le plus d'incinérateurs en Europe, je crois, me semble-t-il. Parler de sécurité des établissements qui crament ou qui prennent feu c'est une chose mais, dans le contrôle des déchets à la source, vous savez pertinemment qu'il y a des matières hautement énergétiques (plastique) et il y en a toujours dans les incinérations. Nous ne parlons pas tellement de l'incidence de ce qui peut se situer au niveau de ces établissements et des contraintes. En fonction des établissements classés, il va de soi - je comprends que vous les contrôliez - mais quand même nous n'avons pas le meilleur tri et nous cramons aussi des choses qui n'ont pas à être brûlées. Ce qui veut donc dire que nous avons des dioxines dans l'air et tout. Vous pouvez dire « non » mais des examens ont été faits. Peut-être est-il intéressant de travailler un peu plus sur ce contrôle à la source pour avoir le moins possible de matériaux posant problème pour la santé humaine. Je trouve que ce n'est pas si performant que cela.

Le deuxième point, dans la question de favoriser les collectes performantes, il y a un matériau collecté qui met des camions sur les routes : vous ne valorisez pas tellement le déchet organique. C'est-à-dire le compostage. Pour les restaurants, il devrait être déjà en place. Pour les marchés de plein air, cela devrait être bientôt. Il n'y a pas de valorisation du compostage alors que nous savons que cela pourrait représenter une part extrêmement importante dans les déchets qui seront mis dans les ordures ménagères. C'est un peu dommage. Si les collectivités n'en font pas l'investissement, il n'y a pas d'incitation de l'État. Je crois, si je ne me trompe pas, que nous sommes à 20 % des tonnages : ce qui est énorme. En cela, c'est hyper important. Si 20 % ne passe pas dans les poubelles mais passe dans les composteurs individuels ou pas... Après, qu'il y ait la question de savoir si nous faisons du biogaz, c'est une chose mais que déjà nous effaçons ces déchets qui nous coûtent bien cher. Je suis désolé mais nous nous sommes posés la question il y a 20 ans : brûler des déchets organiques c'est brûler de l'eau. Excusez-moi, je trouve cela particulièrement con. Con et cher. C'est moi qui le qualifie. Vous n'êtes pas obligés de reprendre...

La troisième question : celle des emballages. Dans les produits que nous achetons, il y a 15 à 20 ans, l'emballage c'était 15 à 25 % du produit acheté. Quand il y avait les premières campagnes avec - comment s'appelait cet organisme qui faisait les campagnes sur les emballages - Eco Emballage et, quand vous allez dans les magasins, il y a de plus en plus d'emballages. Pour 20 grammes, vous avez un emballage qui coûtera plus cher que le prix de la matière achetée. Et l'industriel s'est enfoncé là-dedans : soi-disant que c'est le citoyen qui veut. Multiplier les emballages plastiques ou non, pouvant être incinéré ou pas reste quand même un problème.

Ce sont des pistes qui devraient être plus fouillées pour pouvoir payer moins cher les ordures ménagères, recycler plus et mieux valoriser. Merci.

Jean-Marc PICARD - Une réaction rapide. Je suis d'accord. Vous soulignez, je pense, une bonne partie des questions, des pistes qui se posent dans ce domaine. C'est ce que je voulais dire en introduction. Aujourd'hui, nous sommes sur un système permettant de collecter et traiter la plupart des flux de déchets. Ce qui est un gain parce que, malheureusement, nous en trouvons encore trop dans les dépôts sauvages : ce qui est, quand même, le premier sujet à inviter là-dessus. Je crois qu'il y a encore beaucoup de travail. Ce système en place pose des questions sur la performance globale par rapport à certaines qualités de traitement des flux de filières, de mise en place des filières et le fait que cela fonctionne mieux.

En revanche, là j'entends le vous mais c'est nous. Que nous nous entendions bien : c'est déjà collectivement de prendre conscience que c'est une orientation mise en œuvre. Quand je dis que la mise en décharge est un des facteurs permettant d'agréger une partie de qualité globale de ce que nous faisons - elle est en train de baisser - nous voyons que c'était bien parti mais c'est en train de caler ; que structurellement nous sommes sur beaucoup de sujets compliqués. Vous mettez en place une filière, il faut qu'elle soit pérenne, que les gens achètent. Ils n'achètent qu'à la condition que vous leur disiez : « je peux vous fournir un flux à tel niveau, à telle qualité, à tel prix pendant x années ». Ce n'est pas la même chose que de faire une opération de collecte. Ce sont ces sujets de transformations assez importantes qu'il nous faut traiter ces prochaines années. Je pense que ce sera l'enjeu de la présentation du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets : expliquer qu'il est bien de son ambition de réussir à installer plus de performance de la collecte et de filières dans ces prochaines années. Cela nécessitera cette fois-ci non pas simplement de mettre de l'argent sur quelques gros équipements, mais une implication allant depuis les premières étapes de collecte jusqu'aux filières pérennes et garanties en matière de viabilité économiques. C'est pour cela que c'est difficile.

Je ne réponds pas à vos questions mais vous avez complètement cité les sujets qui sont les bons sujets : le plastique, les matières organiques, les aspects d'emballage - y compris emballages artisans. Il peut y avoir des collectes séparées. Nous pourrions avoir plein d'idées qui peuvent se mettre en place. C'est quelque chose qui, en revanche, a un coût, un investissement qu'il faut réussir de façon pérenne et une multiplicité d'acteurs. C'est pour cela que, sur des actions comme présentées, nous y travaillons de façon à fédérer plusieurs acteurs pour dire que c'est à plusieurs communes, en lien avec le centre de traitement, de mettre en place de nouvelles filières. Je pense que ce sont aussi de bonnes actions.

Louis LOUCHE - Nous allons encore prendre deux questions rapidement. Vous répondrez et nous passerons à la présentation suivante.

Jean-Marc PICARD - Il y avait une question de Monsieur, je crois.

Martine CARTIER (Bien Vivre à l'Hautil) - Dans votre présentation, je n'ai pas senti la différence entre la question du traitement des déchets ménagers et du traitement des déchets des entreprises et assimilées qui vont dans les déchets ménagers et du traitement des autres déchets en provenance des professionnels et des industriels. Je ne l'ai pas senti. Me suis-je trompée ? Je n'ai pas vu.

D'autre part, sur ce thème, ne serait-il pas pertinent - ce n'est pas la direction que nous avons prise en France - d'arrêter de séparer les collectes qui coûtent extrêmement cher en termes de collecte de flux séparés et de pouvoir arriver... parce que nous séparons les collectes des emballages, les collectes des personnes dans les déchets ménagers des collectes d'autres types : le carton par exemple, dans d'autres trucs. Nous finissons par tout séparer. Nous mettons un nombre considérable de camions sur les routes. Est-ce que cela ne finit pas par poser un problème ?

Louis LOUCHE - Nous prenons l'autre question comme cela nous gagnons un peu de temps.

Philippe LABORDE (AVL3C) - J'ai été conseiller municipal de la commune de Jusiers de 2008 à 2014. En tant que conseiller municipal, j'ai été confronté aux dépôts sauvages que vous évoquiez. Si nous prenons l'exemple de la commune de Jusiers, sur les 24 derniers PV de dépôts sauvages, 15 ont été formellement identifiés. C'est-à-dire que la personne qui a déposé est formellement identifiée. Le problème vient que, 100 % de ces dépôts identifiés ont été classés sans suite par le Procureur. Les Jusiérois ont dû faire face au coût de relevage des déchets. Ce sont toujours des professionnels qui viennent livrer cela avec des camions à roues jumelées qui bennent hydrauliquement. La question est là. Une des solutions pour réduire les déchets que nous trouvons partout. Quand je vois Brune POIRSON qui après des années et des tas énormes à Carrières-sous-Poissy vient dire : « nous pourrions permettre aux maires de saisir les véhicules qui viennent faire de dépôts ». Cela existe donc dans la loi. Il s'agit d'appliquer les lois inscrites dans notre droit. Je n'en veux ni au Département, ni à la DRIEE, ni au maire. J'en veux au Procureur qui, justement, permet par cette inaction de faire continuer le fiasco.

Dernière petite question. Je voulais parler de l'analyse du cycle de vie. Vous avez parlé des plastiques non triables, dont nous ne savons que faire à la fin. Ce qu'il faudrait, comme pour n'importe quelle homologation, quand quelqu'un met sur le marché un produit (une télévision, une voiture ou un jouet) il devrait obligatoirement, pour être commercialisé, avoir fourni l'analyse du cycle de vie : comment triions-nous le produit à la fin de sa vie. Si nous n'avons pas ce label, nous interdisons la commercialisation tout simplement.

Alexandre LEONARDI - Merci pour vos questions. Je réponds d'abord à Madame, puis à Monsieur. Concernant les distinctions des collectes déchets ménagers et assimilés *versus* déchets des entreprises, en Ile-de-France c'est assez simple. Nous avons la chance que ce soit relativement simple. En gros, ce qui va en ISDND (la partie à gauche de ce graphe) ou le stockage en langage commun des décharges, c'est une très large majorité des déchets des activités économiques. Ce qui va en incinérateur ce sont très largement les déchets des ménages. C'est la poubelle grise ou marron selon votre commune. Ces deux systèmes coexistent. J'ajouterai même qu'il y a encore plus de système que cela parce que, au sein des déchets ménagers assimilés la collecte sélective ne suit pas du tout le même trajet. Est-il question de fusionner le service public des déchets et une collecte privée ? Je n'ai pas entendu que ce soit dans les cartons. Je n'ai pas réfléchi à la question. Je me demande ce que cela donnerait en termes de coûts, en termes d'effets adverses. En termes de volumes il faut voir ce qui pèse le plus et ce qui donne les plus gros volumes.

Sur les dépôts sauvages. Je suis incapable de vous dire pourquoi les 15 PV ont été classés sans suite. Il est vrai que c'est un sujet qui revient beaucoup dans les médias, par la Secrétaire d'État mais aussi auprès de la Région qui a organisé une journée consacrée à cela le 7 novembre. Nous constatons que, quand cela passe par la voie pénale, c'est pratique parce que c'est géré par le système judiciaire mais, en revanche, ce n'est pas toujours suivi. Certains juges, certains procureurs ont besoin d'énormément d'éléments de preuves pour attribuer, avec certitude, le dépôt sauvage à quelqu'un. Même si cela paraît évident, qu'on a trouvé un truc qui prouve que, parfois ils sont très regardants.

Philippe LABORDE - Puis-je donner une réponse ? Il est plus facile de faire payer la collectivité dans l'anonymat que d'avoir le courage de condamner quelqu'un et de dire : « vous êtes responsable. Nous avons des preuves. Nous avons des films donc vous allez payer ». Et, en plus, ce serait un frein à tout le BTP. Les dépôts que nous trouvons dans les forêts, les communes sont des déchets du BTP. Ce sont des professionnels. Ce n'est pas Monsieur X qui a repeint le plastique dans sa baignoire.

Alexandre LEONARDI - Je vous rejoins. La machine judiciaire peut prendre beaucoup de temps à mettre en œuvre. Du côté DRIEE, nous avons essayé de générer quelques documents pour accompagner les maires dans l'exercice de leur compétence et, notamment, la partie administrative qui peut permettre d'aller un peu plus vite, parfois. Quand nous discutons avec certains maires, ils sont assez d'accord avec cela : c'est très compliqué. Je crois que la loi anti-gaspillage prévoit une ou deux dispositions pour accélérer un peu le processus administratif avec une trajectoire plus courte. Je sais aussi que la loi anti-gaspillage prévoit, en créant une sorte de filière REP (des filières à responsabilité élargie aux producteurs) dédiée au BTP, propose de rendre ces dépôts sauvages payables par la REP BTP au titre d'un manquement à la collecte. Ce pourrait être une solution à discuter.

Louis LOUCHE - Nous allons avancer sur les présentations.

II. Présentation du PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

Par Laurent CATRICE, chargé de mission Economie circulaire et Déchets, Conseil régional d'Ile-de-France

Laurent CATRICE. Je travaille à la Région Ile-de-France. Louis m'a demandé d'intervenir pour présenter le PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets). Cela remplace le PREDEC évoqué par Monsieur PICARD : un plan dédié aux déchets du bâtiment. Le PRPGD est un plan regroupant l'ensemble des déchets franciliens. J'ai une présentation un tout petit peu longue. Je ne raconterai pas tout sinon j'exploserai le temps et j'en connais un qui me lancera des éclairs. En revanche, je pense qu'il peut être intéressant que vous puissiez avoir une présentation a posteriori, afin que vous puissiez avoir des éléments si vous voulez vous plonger dans ce PRPGD.

1. Cadre réglementaire du PRPGD

C'est un plan unique. Il y avait un plan relatif aux déchets ménagers, un plan relatif aux déchets dangereux. La volonté était d'avoir un plan unique couvrant tous les déchets, y compris ceux des ménages, des activités économiques. C'est un plan prescriptif c'est-à-dire que nous pouvons donner des orientations, des prescriptions pour les installations classées pour la protection pour l'environnement, que les personnels de la DRIEE sont censés tenir compte lorsqu'ils délivrent leurs autorisations préfectorales.

Ce plan décline des objectifs nationaux. Alexandre en a parlé un petit peu. Il existe des textes forts comme la LTECV qui pose des objectifs. Le PRPGD a pour vocation de décliner, régionalement, ces objectifs.

Il se projette à 6 et 12 ans. Il a été voté il y a une semaine, en 2019 et se projette en 2026 et 2031. L'idée du plan est d'apporter un état des lieux (datant de 2015) et de voir comment étaient gérés les déchets sur le territoire en 2015 : en quelle quantité, par quels producteurs, quand sont-ils collectés, comment sont-ils traités. De faire un état des lieux complets ; d'essayer de faire une prospective à 6 et 12 ans. En 2026 et 2031, qu'allons-nous générer comme déchets ? Qu'aurons-nous comme installations ? Quels seront les textes réglementaires ? Quels sont les objectifs à atteindre ? De tout intégrer et de se dire : « pour atteindre les objectifs, il faudra X installations supplémentaires. Ou bien il faudra développer la prévention, le recyclage ». Nous indiquons toutes les grandes orientations que la gestion des déchets doit prendre au niveau régional. Nous indiquons, également, quelles sont les installations dont il y aura besoin sur le territoire pour satisfaire à ces objectifs. C'est, en deux mots, le sens de ce PRPGD.

2. Calendrier prévisionnel d'approbation du PRPGD

Je vous ai parlé du calendrier. Nous avons commencé en 2016 : c'est un processus assez long. Il a été approuvé la semaine dernière, enfin.

3. Contenu du projet PRPGD

Quatre chapitres, presque 800 pages. C'est un peu indigeste à lire. Mais cela ne se lit pas comme un livre de chevet. C'est à vous d'aller voir le chapitre vous intéressant le plus.

Le chapitre I fait une centaine de pages. C'est une vision régionale, plutôt intéressante en termes de synthèse.

Le chapitre II concerne chaque flux stratégique. Nous aurons la gestion des déchets du BTP, des DMA, les PAE, les déchets dangereux, les filières REP. Nous avons un chapitre dédié par filière.

Le chapitre III est plutôt dédié aux installations. Nous reprendrons un peu ce que Monsieur LEONARDI a cité. Nous aurons un chapitre sur l'enfouissement, sur l'incinération, sur le recyclage. Quelles sont les préconisations du PRPGD ?

Ce plan intègre aussi un plan d'actions spécifiques liées à l'économie circulaire. C'est vraiment un des fils rouges de ce plan. Nous parlons encore des déchets, c'est encore le PRPGD mais, quand nous l'avons conçu, le mot déchets était souvent remplacé par le mot matériaux, ou matière. C'est vraiment la volonté du plan d'arriver à se séparer de cette vision déchets et de se projeter dans une économie plutôt circulaire.

4. État des lieux des déchets en Île-de-France en 2015/2014

C'est peu lisible ici et je vous laisserai le soin de le lire tranquillement, à tête reposée. Il s'agit des tonnages au niveau francilien des déchets générés, en faisant la distinction entre DMA (déchets ménagers) et déchets économiques. Les déchets inertes sont le principal gisement de déchets générés en Île-de-France.

5. Grandes orientations

Les grandes orientations de ce PRPGD sont les suivantes. Je ne les détaillerai pas toutes parce que mon temps est court et je ne voudrais pas poser de problème à Monsieur LOUCHE et que vous vous endormiez car c'est, quand même, un peu fastidieux :

- un point sur les dépôts sauvages que je développerai ;
- un point sur les chantiers du Grand Paris, plutôt sur la gestion des déblais, que je développerai de manière assez succincte parce que je sais que la SGP, derrière, en parlera et que je ne veux pas leur couper l'herbe sous le pied ;
- un aspect d'orientation consistant à la réduction de la production de déchets : tout ce qui est prévention. Je ne l'ai pas détaillé ici mais nous verrons que, dans le PRPGD, un chapitre est dédié à la prévention. Je vous encourage à le lire pour savoir ce que préconise le PRPGD en la matière ;
- tout un volet concernant de défi de la valorisation matière et organique. Cela a été cité déjà en partie mais je suis Monsieur LEONARDI sur le fait que ce qui est valorisation organique est un point important identifié dans le PRPGD. Nous avons des préconisations, des mesures concernant, notamment, le compostage, la méthanisation, tout ce qui permet d'écarter les flux organiques du reste des ordures. Je vous suis sur le fait que l'incinération n'est pas la première solution pour la valorisation des déchets ;
- dernière grande orientation. Elle concerne un objectif de « Zéro déchet » valorisable enfoui. Il est vrai que nous parlons souvent de « Zéro déchet ». Il ne faut pas être utopique. Nous avons forcément besoin, à un moment, d'enfouir les déchets. Nous ne sommes pas encore matures sur le « Zéro déchet » strict. En revanche, dans le plan, nous avons voulu nous orienter vers le « Zéro déchet » valorisable. Il y a plein de déchets qui peuvent encore être valorisés, soit par matière, soit énergiques. Nous pouvons très bien éviter que ces déchets soient enfouis pour qu'ils puissent être valorisés.

Je ferai un focus sur ces trois aspects.

a. *Île-de-France propre : dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages*

Cela fait écho à un autre plan fait, en 2016, par la Région : « Île-de-France propre ». Il s'agit d'une volonté précédente de mettre en place un plan spécifique de lutte contre les dépôts sauvages.

Je vais passer très rapidement dessus pour donner les grandes idées. Après nous pourrons en discuter s'il y a des questions sur ce sujet.

Il comprend quatre axes. Ils sont numérotés mais ne sont pas prioritaires les uns par rapport aux autres. Ils sont à mener de manière conjointe pour avoir une lutte efficace contre les dépôts sauvages :

Axe 1. Il concerne la mise en place d'un fond de propreté et d'une dynamique régionale

Nous nous rendons compte que, d'une part, les collectivités n'ont pas forcément les moyens financiers adéquats pour lutter contre les dépôts sauvages. Nous avons donc mis en place un fond propreté. C'est un investissement permettant d'aider les collectivités à hauteur de 50 à 80 % de leurs dépenses d'investissement : financer des barrières, des caméras de surveillance, des recrutements, des aménagements. Différents moyens permettant de lutter, de prévenir, de réduire les dépôts sauvages.

Ce fond de propreté a été élargi, progressivement, à deux cas que nous n'avions pas identifié initialement :

- cas des dépôts sauvages sur les terres agricoles. Les agriculteurs se retrouvent sujets à des dépôts sauvages et ne sont pas des collectivités. Normalement, initialement ils n'étaient pas éligibles au fond de propreté. Force est de constater que les terres agricoles sont souvent sujettes à ce type de dépôts sauvages. Nous avons donc ouvert la possibilité, pour ces exploitants agricoles, d'être aussi accompagnés au titre du fond propreté ;

- cas de dépôts sauvages d'ampleur régionale. La Boucle de Chanteloup en est un malheureux bel exemple. Ce sont des dépôts sauvages trop importants pour qu'une seule collectivité soit en mesure de pouvoir y faire face. Sur ce type de dépôts sauvages, nous avons fait un fond de propreté un peu spécifique permettant d'accompagner à hauteur de 100 000 euros en fonctionnement et 200 000 euros en investissement pour lutter contre ce type de dépôts sauvages.

Nous avons mis en place différentes choses, je passe rapidement. L'application pour les collectivités afin de les aider, encore une fois à constater le dépôt sauvage. Nous avons mis en place des actions de formation parce que la question réglementaire des sanctions a rapidement été soulevée. C'est une question extrêmement complexe entre les différentes sanctions pénales, administratives dont je vous passe les détails. Ce n'est franchement pas évident. Nous avons conçu différents cycles de conférences consultables gratuitement. Je vous invite à les consulter si besoin. Elles permettent de clarifier un petit peu ces différentes procédures.

Point d'orgue à toute cette dynamique, nous avons organisé, il y a trois semaines, une journée régionale ayant pour but de présenter, de faire un bilan de cette situation et de partager un certain nombre de retours d'expérience que nous avons sur le territoire. En tant que Région, nous avons aussi un rôle de partager l'expérience sur d'autres territoires dont nous n'avons pas forcément connaissance mais qui sont intéressantes à appliquer sur les Yvelines, par exemple.

Axe 2 : renforcer l'offre de collecte des déchets des artisans

Les dépôts sauvages c'est beaucoup de déchets du BTP et nous avons eu, derrière, la question du renforcement de l'offre de collecte des déchets pour les artisans. C'est un axe important à travailler pour faciliter la lutte contre les dépôts sauvages.

Dans ce sens, nous avons mis en place une aide régionale permettant d'aider les collectivités, ou les entreprises privées à mettre en place des points de collecte à destination des professionnels.

Nous avons une convention avec la CRMA (Chambre régionale des Métiers de l'Artisanat) pour avoir une étude sur quatre territoires en Île-de-France. L'idée est de trouver la bonne articulation territoriale entre les déchetteries publiques et les déchetteries privées des distributeurs pour permettre de développer une offre de collecte satisfaisante pour les professionnels.

Axe 3 : mobilisation et responsabilisation des professionnels et de la maîtrise d'ouvrage

Effectivement, nous nous rendons compte que la maîtrise d'ouvrage génère et est propriétaire des déchets. C'est aussi à elle de prendre ses responsabilités et de s'assurer que ces déchets suivent la bonne filière.

Pour l'exemple assez parlant de particuliers, c'est aussi que le particulier, lorsque l'artisan vient chez lui, fait des chantiers, propose un devis avec ristourne sur les déchets, il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas une ristourne. Ces déchets se retrouveront dans le bois à côté pour un dépôt sauvage. C'est aussi aux particuliers, en tant que maître d'ouvrage en l'occurrence, d'accepter de payer le coût de ces déchets et de dire que ces déchets ce n'est pas gratuit, cela a un coût. Si jamais il ne paie pas ce déchet, il le perdrait au final sur ses impôts parce que, comme l'a dit Monsieur, la communauté paie les dépôts sauvages.

Sur ce point, nous retrouvons un principe assez fort dans le PRPGD : la notion de traçabilité. Nous nous rendons compte que les déchets sont peu ou pas assez tracés. Toute la question de la traçabilité est importante à mettre en œuvre, notamment dans le BTP. Si elle est développée, mieux suivie, nous pouvons limiter, derrière, les dépôts sauvages.

Axe 4 : renforcement des sanctions envers les mauvaises pratiques

Je ne rentrerai pas dedans parce que c'est du droit. Cela concerne les sanctions contre les dépôts sauvages. La Région avait fait un certain nombre de propositions réglementaires, reprises en grande partie dans la loi anti-gaspillage. Nous sommes persuadés que cette loi, telle qu'elle est pour l'instant, permettra de faciliter, d'améliorer les possibilités de sanction par rapport aux dépôts sauvages.

b. Répondre aux enjeux des chantiers du Grand Paris et des JO 2024

Le second enjeu concerne les déchets du Grand Paris. Je vais être très rapide parce que la SGP va en parler un peu.

Il y a des enjeux assez généraux sur les déchets liés au Grand Paris, du BTP en général :

- mobiliser la maîtrise d'ouvrage ;
- tout ce qui est déconstruction et démolition ;
- développer les filières de recyclage ;
- différents matériaux ;
- privilégier les projets d'aménagement ;
- limiter la création d'ISDI.

Le côté visuel : les déchets du BTP en marron pour montrer que c'est le flux principal généré en Île-de-France. En 2015, nous générions 20 millions de tonnes. Nous prévoyons, en 2025, de générer 33 millions de tonnes par an. C'est vraiment un enjeu quantitatif assez important, lié au Grand Paris.

Pour pallier cet enjeu quantitatif, une masse de déchets assez impressionnante arrive déjà. Les orientations du PRPGD sont les suivantes :

- 1 - favoriser la prévention vers des solutions pour éviter que ces déchets soient générés.
- 2 - favoriser le remblayage des carrières et projets d'aménagement. Il y a des controverses sur ce type de projets mais, en tout cas, ce sont des projets qui sont considérés comme de la valorisation et qui ont l'avantage de pouvoir traiter de gros volumes de déchets. Nous avons besoin de ces gros volumes pour gérer de manière à peu près autonome les déchets générés dans le cadre du Grand Paris.

Il y a aussi un enjeu qualitatif, cité par la DRIEE : valoriser 70 % des déchets du BTP. Nous n'étions pas à 70 % en 2015. L'objectif est d'être à 70 % en 2020, 75 % en 2025 et 85 % en 2031. Nous sommes plus ambitieux dans le PRPGD que ce que dit la loi. Pour parvenir à ces taux de valorisation assez importants, il faut :

- mettre l'accent sur les matériaux recyclés. Il faut développer les matières secondaires issues du recyclage ;
- limiter la part de stockage parce que tout ce qui va en stockage n'est pas considéré comme de la valorisation.

Je ne vous ferai pas le focus sur le DPS. Vous me dites si vous allez en parler un peu. Je passe tout cela. Vous pourrez en prendre connaissance si vous souhaitez.

c. Réduire la production des déchets

Troisième objectif, la réduction de production de déchets. Je ne m'étalerai pas mais, en gros, sur la production, nous sommes sur des notions de :

- valoriser l'éco-construction des bâtiments ;
- mobiliser la commande publique vecteur important pour arriver à réduire les déchets ;
- changer de paradigme. Nous sommes sur l'économie circulaire ;
- modifier le mode de prévention ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela rejoint ce que Monsieur disait par rapport aux déchets organiques ;
- le compostage de proximité ;
- le réemploi ;
- la réparation.

Il faut, bien sûr, former les professionnels à tous ces enjeux.

d. Défi de la valorisation matière et organique

Quatrième enjeu : valorisation des déchets organiques. Dedans, nous avons développé le tri parce qu'il est un facteur essentiel afin de permettre de bien valoriser la matière organique. C'est un point important. Le tri est la porte d'entrée pour bien valoriser les déchets :

- le tri 5 flux pour les entreprises ;
- L'innovation;
- la généralisation du tri à la source pour les biodéchets ;
- la généralisation du tri à l'ensemble des emballages plastiques.

C'est un enjeu clairement identifié dans le PRPGD. Je vous encourage, encore une fois, à en prendre connaissance.

e. *Objectif « Zéro déchet » valorisable enfoui*

Je ne vais pas beaucoup développer la dernière orientation parce que je sais que la DRIEE a beaucoup travaillé ce point. Elle concerne le « Zéro déchet » valorisable enfoui. Les principaux enjeux sont :

- développer les filières de recyclage ;
- mettre en place un engagement volontaire pour que les acteurs d'ISDND soient partenaires de cette démarche. Nous sommes en étroite collaboration avec eux. Cela a été évoqué par la DRIEE. Des groupes de travail sont faits entre la DRIEE, la Région, les différents partenaires et les exploitants afin d'essayer de trouver des solutions partagées ;
- le plafond de capacité a été évoqué : c'est un plafond réglementaire.

Je vais expliquer ce schéma 30 secondes parce qu'il vaut le coup d'être un peu expliqué mais je ne le détaillerai pas trop : il n'est pas évident à voir d'ici. Il explique, un peu, comment sont gérés les déchets en 2015 : c'est l'hexagone au-dessus. En 2015, nous avons 12 millions de tonnes de déchets non dangereux inertes et, en production, nous sommes à 50 % de déchets ménagers et 50 % de déchets d'entreprises. Je fais vraiment très gros. A gauche, 51 % c'est de la valorisation de matière organique ; au milieu, l'incinération et, à droite, l'enfouissement.

En 2031, nous voudrions arriver à cela. En termes de gisement (l'hexagone) nous sommes à peu près équivalent : 12,4 millions de tonnes, alors que nous avons une augmentation de population. Nous estimons que les méthodes de prévention vont permettre de compenser les augmentations de la population. Nous avons une production similaire de déchets ménagers et de déchets d'entreprises. Ce qui change c'est la valeur de gauche : nous arrivons sur un taux de 65 % de valorisation matière. C'est un choix que nous souhaitons atteindre parce que c'est un objectif réglementaire. Pour augmenter ce bâton, nous étions, en termes de déchets ménagers, à 2 millions de tonnes en 2015 et l'idée est d'arriver à 9 millions de tonnes en 2031. Il s'agit d'augmenter considérablement la part de recyclables pour les déchets ménagers. Nous avons le même effort pour les déchets d'activités économiques : 3 millions de tonnes (partie bleue) et nous passons à 4,4 millions de tonnes en 2031. L'effort est partagé entre les ménages et les acteurs économiques pour arriver à augmenter cette part de valorisation matière organique.

A droite, nous avons la part enfouissement. Nous avons le fameux palier voté par la DRIEE : nous devons limiter la part allant à l'enfouissement. En 2031, nous estimons que nous serons à un peu moins d'1 million de tonnes de déchets allant à l'enfouissement. Pour atteindre cette réduction d'enfouissement, il faut augmenter la partie valorisation matière organique mais aussi augmenter la partie incinération. Nous avons le développement du CSR, notamment, qui dans le PRPGD est une variable d'ajustement devant nous permettre de limiter la part de déchets allant à l'enfouissement.

Pour finir, quelques pistes de détournement évoquées. J'insiste mais ce n'est pas des choses que la Région a tiré de son chapeau, c'est issu d'une grosse concertation avec les collectivités, les acteurs économiques, les associations. Cela permet un consensus le plus large possible et d'arriver à ces pistes.

Pour les acteurs économiques, il faut diminuer la part de refus de tri lié au DAE et nous revenons sur le fait que le tri 5 flux doit être appliqué de manière plus rigoureuse par les acteurs économiques. J'ai parlé de l'importance de la traçabilité. C'est un peu un fil rouge PRPGD mais, effectivement, il faut arriver à mieux identifier ou tracer les flux de déchets. Avoir une exigence vis-à-vis des centres de tri. C'est aussi évoqué par la DRIEE mais, en tant que producteurs, vous avez aussi une responsabilité des déchets. Lorsqu'on confie ces déchets à un centre de tri, il ne s'agit pas de dire : « c'est bon, j'ai confiance en mon tri, la balle n'est plus dans mon camp ». C'est aussi à chacun de nous, en tout cas des acteurs économiques, d'arriver à exiger du centre de tri d'avoir des tris vraiment efficaces de manière à ce que nous n'ayons pas de refus de centres de tri qui, derrière, partiront en stockage. Enfin, la question des terres N+ mais je pense que ce sera peut-être évoqué.

Des pistes pour les collectivités, le flux principal ce sont les encombrants. Un travail est à faire aussi pour arriver à détourner le flux d'encombrants du stockage soit en le diminuant, en le triant mieux, peut-être en incinérant. Il existe des solutions. En tout cas, c'est le flux principal pour les collectivités pour arriver à contribuer à ne pas surcharger la filière de stockage. Nous avons, bien sûr, l'augmentation de la valorisation de la matière organique et enfin la diminution de la part des OMR en incinération. Il est vrai que le fait de diminuer la part des OMR en incinération peut permettre, aussi, de laisser peut-être une partie « de ce qui peut aller en incinération » pour les déchets d'activités économiques.

Un enjeu financier pour n'importe qui. Il peut pousser à aller dans ce type d'actions. Une hausse du TGAP est prévue. Aujourd'hui, elle est de 20 euros la tonne à peu près. En 2025, nous devons arriver à 41 euros la tonne. En 2025 nous serons à 65 euros la tonne. Cette augmentation, qui a déjà commencée, est plutôt incitative pour avoir des actions suffisantes pour ne pas remplir les installations de stockage.

C'était très rapide. Je vous remercie de votre attention. S'il y a des questions, je suis à votre disposition. Encore une fois, n'hésitez pas à lire le PRPGD. Vous y trouverez beaucoup plus que ce que j'ai pu vous raconter en un quart d'heure.

Louis LOUCHE - Merci d'avoir été si rapide et de nous avoir fait récupérer un peu de retard.

Sarah MESSAGER (ingénieure Environnement, Storengy) - J'ai bien compris que vous preniez la production des déchets en Île-de-France, plus des projections. Arrivez-vous à indiquer, également, des flux qui seraient des flux arrivant d'Europe, par exemple, notamment sur les incinérateurs ? Il y a des pays, comme l'Italie, qui n'ont plus d'incinérateurs aujourd'hui et qui redirigent leurs flux vers les autres pays comme la France. Évaluez-vous aussi ces flux ou ne sont-ils pas pris en compte ?

Louis LOUCHE - Je vais prendre une autre question avant que tu ne répondes.

Denise LE HELLIDU (Bien Vivre à l'Hautil) - Sur les dépôts sauvages : de toute évidence, nous n'arrivons pas à les gérer. Je me demandais si, un jour, l'État s'était amusé à chiffrer ce que cela coûtait de déblayer une plaine comme Chanteloup *versus* prendre les déchets gratuitement - les déchets des PME/PMI - en déchetterie. On les refuse en déchetterie, du moins le dépôt coûte de l'argent. Les entreprises refusent de payer cela et les déposent n'importe où. Ensuite, c'est quand même à l'État de les traiter *in fine*. Je pense que si les déchets étaient gratuits, peut-être que cela limiterait énormément la prise en charge ultérieure.

Laurent CATRICE - Sur la première question, sur les données. . Le PRPGD s'appuie beaucoup sur les données de l'ORDIF où nous avons les données produites en Île-de-France, importées en Île-de-France. Nous en avons aussi qui sont exportées en Île-de-France. C'est pas pour dire que ce n'est pas de notre responsabilité : nous devons aussi gérer. Ce sont des choses qui sont intégrées dans le PRPGD.

Sur les dépôts sauvages, le coût n'a pas été évalué parce que ce sont des études qui n'ont pas été faites. L'ADEME a été mandatée l'année dernière, ou en début d'année, pour faire une étude sur les dépôts sauvages. Ils ont essayé de recueillir des données financières pour avoir des données un peu factuelles. Ils ont quelques collectivités mais pas d'agrégation ni au niveau national, ni au niveau régional sur ce type de déchets. De notre côté, Nous avons fait une estimation sur quelques collectivités. Nous sommes arrivés à coût entre 7 et 15 euros par habitant et par an. Ce sont des coûts non négligeables.

Sur la gratuité des déchets, la REP est une réponse à cette gratuité. Pour l'instant, les déchets ne sont pas gratuits. Ce n'est pas forcément un cadeau de dire que les déchets gratuits parce que cela ne l'est pas. Dès lors que les gens intégreront le fait que les déchets qu'ils génèrent derrière doivent être traités, ont des coûts humains, des coûts de structures, des coûts d'investissement, peut-être auront-ils davantage conscience qu'il est nécessaire de payer ces déchets. Je ne pense pas que donner une image de gratuité des déchets rende service pour inciter les personnes à accepter de réduire ses déchets. Ce sont des questions discutées. La REP BTP est une réponse allant dans ce sens.

Alexandre LEONARDI - Un complément sur le coût des dépôts sauvages. L'estimation que j'avais en tête était entre 700 et 900 euros par tonne des déchets déposés : coûts de collecte, tri et envoi dans les filières adaptées. C'est colossal par rapport au coût d'un déchet correctement géré, envoyé en incinération ou stockage (200 euros la tonne).

Sur la reprise, il faut bien avoir à l'esprit que si, à la place d'avoir quelques dépôts sauvages gérés par la collectivité, mais qui sont, en fait, des coûts qui normalement devraient être supportés par le secteur marchand, le secteur privé, et puis un coût de reprise pour les autres déchets, nous disons que c'est l'État qui finance la reprise gratuite pour tous les déchets des PME/PMI, c'est un énorme chantier du secteur privé au secteur public. Cela veut dire aussi d'énormes impôts à mettre en place. Cela me paraît compliqué puisqu'il faudrait que l'État paie les déchetteries privées pour accueillir ces déchets. Nous avons proposé, pour la feuille de route de l'économie circulaire, de dire : « peut-être que les déchets relevant de chantiers faits chez un particulier, dans une certaine volumétrie, pourraient être considérés comme des déchets de particuliers, même si cela a été fait par des artisans ». Si je détruis le carrelage de ma salle de bain, que je l'apporte à la déchetterie, c'est gratuit. Si je paie un artisan pour le faire à ma place parce que c'est mieux, c'est payant pour l'artisan. Nous avons suggéré cela. La proposition n'a pas été suivie. C'est toujours une reprise gratuite. Ce serait à même de résoudre le problème. En tout cas, c'est une réponse à l'enjeu des dépôts sauvages. Reste à voir sur quelles modalités se serait mis en place.

Jean COHIN (assistant sanitaire, UPBMH) - Je suis assistant sanitaire départemental. Cela n'a rien à voir avec le sanitaire. Je fais partie de l'association des Boucles de Moisson. Nous avons une Communauté de communes qui, depuis quelques temps, fait marche arrière par rapport au ramassage des déchets. Avant, nous avons deux systèmes de ramassage : la poubelle mise sur la route toutes les semaines et un autre système, dans toutes les communes, des containers où les gens apportaient volontairement leurs déchets. Lorsque j'ai assisté, plusieurs fois, à un ramassage de ces containers, je me suis aperçu que, à de très, très rares exceptions, il n'y avait vraiment que ce dont nous avons besoin dans ce container. Les citoyens avaient parfaitement compris qu'il ne fallait pas mettre n'importe quoi à cet endroit. C'était le papier. Sur la Région parisienne, pas très loin, dans l'Eure, nous avons la société SOCA qui ramasse les papiers. Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, nous avons fait marche arrière. Le centre de distribution pour toutes les communes de la Communauté de Communes a disparu. La première question du citoyen : que fais-je de mes papiers ? Que ce soit le journal quotidien, la pub, tout ce qui arrive : cela fait des dimensions assez impressionnantes. Il faut le remettre dans la poubelle d'à côté. Autrement dit, nous avons regroupé deux déchets différents. La grande question est : pourquoi ?

Laurent CATRICE - Je ne pourrai pas répondre à la place du Président de votre collectivité. Chaque collectivité a la possibilité de gérer ses déchets comme elle le souhaite. En Île-de-France, il n'existe pas une seule façon de procéder. Certains font du porte à porte, d'autres posent des containers. C'est la collectivité qui décide de la solution qui lui convient.

Dans le cadre du PRPGD, ce n'est pas la partie que je maîtrise le plus, il est sûr qu'il y a une volonté, au niveau régional d'arriver à harmoniser le code couleur des bacs qui diffèrent entre les différentes collectivités. Il nuit à une collecte qui soit clairement efficace, en fonction de la mobilité des personnes. La Région va pousser certaines actions du PRPGD. La Région avait pris un certain nombre de préconisations pour que la gestion des déchets soit améliorée. Pour mettre en œuvre ces différentes préconisations, nous avons une concertation avec les acteurs. Ceux-ci nous accompagnent et vont, volontairement, mettre en place des choses, que ce soit des collectivités ou des exploitants. Ensuite, nous aurons aussi une politique financière de la Région. Elle existe depuis 2010, nous l'actualiserons en 2020. Cette politique financière sera de pouvoir mettre en face certains moyens financiers pour pouvoir accompagner les acteurs de la Région à mettre en œuvre les principes du PRPGD. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Dans le PRPGD, nous donnons des préconisations pour qu'une collecte soit vraiment efficace au niveau des collectivités.

Jean COHIN - Il est quand même surprenant que, concernant le papier que nous recyclons, il s'agit de milliers d'arbres détruit. Là, nous le remettons avec le plastique. Ce n'est pas cohérent. Les habitants de la Communauté de Communes ne comprennent pas. Nous avons fait marche arrière !

Laurent CATRICE - Les collectivités devront plus communiquer, il est possible que le tri soit fait en aval de la collecte dans un centre dédié . Je ne sais pas comment est organisée votre collectivité.

Louis LOUCHE - Il n'y a pas vraiment de réponse à votre question par les intervenants qui ne sont pas forcément aptes à répondre à ce type de sollicitation. Nous enchaînons avec Monsieur BURNAND de FEDEREC qui nous présentera le contexte général et, notamment, l'impact sur la filière de recyclage.

III. Les conséquences de la saturation des ISDND sur les professionnels du recyclage et les solutions envisagées

Par Manuel BURNAND, Directeur général, FEDEREC

Bonjour à tous et à toutes. Je veux bien répondre à la question sur les papiers. Effectivement, cela paraît surprenant. Dans mon exposé, je vous présenterai la vision macro, européenne, du marché du papier-carton. Sur la partie du tri, il faut savoir que, depuis plusieurs années, les techniques de tri ont fortement évoluées. Aujourd'hui, les centres de tri trient assez facilement les plastiques et les papiers/cartons, les emballages métalliques. C'est une explication sachant que, effectivement, vous avez deux aspects. Ce qui coûte très cher, c'est la logistique. Plus vous aurez de séparation à l'origine, plus vous aurez de coûts de collecte. Si vous rassemblez l'ensemble des produits, à partir du moment où vous êtes capables de les trier de manière optimisée et rapide, vous pouvez faire le job dans des conditions satisfaisantes. Je ne connais pas le cas particulier mais, nous observons, en France, qu'aujourd'hui, pour réduire les coûts - c'est l'objectif que nous avons tous - nous sommes amenés à concentrer les technologies et à grossir les centres de tri, avec des techniques que je pourrais développer éventuellement.

Il y a eu d'autres questions, dans la discussion, pour lesquelles je pourrais donner des réponses, éventuellement. Cela fait une trentaine d'années que je travaille sur ce sujet. Pendant une dizaine d'années, j'ai été expert auprès de la Commission européenne sur ces sujets de déchets. Aujourd'hui, je dirige la Fédération française.

1. Qui sommes-nous ?

Dans le recyclage, il existe deux volets. Un premier volet va de la collecte à la préparation pour produire une matière première. Le maître mot du recyclage c'est de faire du déchet une ressource. C'est une ressource pour la matière, pour l'énergie également. C'est ne pas gâcher ce que nous avons sorti du sol, des arbres ou de la nature de manière générale. Il existe deux étapes pour le recyclage.

Une première partie où nous prenons le déchet. Nous le préparons. Nous le mettons au cahier des charges d'un consommateur. J'ai donné quelques exemples. Pour les déchets métalliques, cela va être de les récupérer mais séparer de l'ensemble des matériaux : nous parlons de métaux ferreux et d'en faire des catégories commerciales livrées aux sidérurgistes, principalement des fours électriques mais cela peut être également des hauts fourneaux consommant un peu de ferrailles. Dans le cas du verre, ce sera de prendre de vieilles bouteilles et d'en faire un calcin respectant les cahiers des charges du verrier. Dans le cas du papier ce sera de faire des balles de papier avec une qualité commerciale et de livrer aux papetiers.

Nous sommes organisés sous forme de syndicats de région. C'était important pour la fédération de pouvoir dialoguer avec les régions administratives depuis cette fameuse loi NOTRE qui a remis le sujet déchet entre les mains des régions. Cela nous paraît une très bonne idée parce que la vision départementale est, parfois, un peu restrictive et l'échelle de la région, dans une vision industrielle, avait toute sa cohérence. Nous nous sommes un peu inspirés de l'exemple allemand (landers) : avoir une région assez large pour traiter ce sujet. Je pense que cette gestion, au plus près du territoire, me semble une très bonne idée. FEDEREC s'est organisé avec ces syndicats de région pour couvrir le sujet.

Nous avons une particularité : nous gérons l'ensemble des types de déchets en France, en termes de récupération et de préparation, à la différence des autres pays d'Europe où il y a plusieurs fédérations. Cela en fait la plus grosse fédération aux niveaux des pays urbains. Nous sommes un peu plus d'une quinzaine de personnes avec des régions : de petites équipes, malgré tout, pour gérer ce sujet. Ce sont des déchets du bâtiment puisque nous ne gérons pas les déchets du BTP : les travaux publics ne sont pas notre partie. Nous récupérons les ferrailles (métaux ferreux, métaux non ferreux), palettes et bois, plastiques, textiles. Un gros sujet sur les textiles qui est la collecte des containers : essentiellement une filière de réemploi. Papiers-cartons, les D3E (déchets électriques, électroniques). VALORDEC est une filière un peu particulière : elle prépare, essentiellement, la partie biodéchets et la partie préparation de combustibles, solides de récupération. Cela a été évoqué et j'y reviendrai. Nous avons aussi une filière de récupération de solvants, le verre et puis la déconstruction automobile avec les fameux véhicules hors d'usage. Nous avons l'habitude de dire, en France, que nous traçons mieux les œufs que les voitures. C'est un peu dommage mais nous avons une filière qui n'est pas encore très, très maîtrisée au niveau du pays.

2. Caractéristiques de la profession

FEDEREC c'est, à peu près, un millier d'entreprises et 2 000 établissements. Sans surprise, l'Île-de-France est la plus grosse région. C'est assez logique. Vous avez la distribution en termes de nombre d'établissements.

a. Indicateurs environnementaux

Quelque chose est quand même significatif c'est l'apport du recyclage. Il a trois intérêts environnementaux majeurs :

- économie de CO₂. C'est assez simple. Quand vous prenez de la terre, un minerai pour en faire de l'aluminium, vous devez dépenser une quantité d'énergie considérable pour l'extraire. Quand vous êtes dans la filière du recyclage, c'est quand même beaucoup plus simple : vous récupérez un déchet d'aluminium, vous le refournez, vous refaites un lingot et, derrière, il ressort à l'industrie de l'aluminium. C'est quand même quelque chose de très significatif. Pour donner un chiffre parlant, nous avons chiffré l'économie en tonnes CO₂ : 21 millions de tonnes CO₂ évités grâce à l'activité de recyclage, sur la partie française. Ce qui représente 18 % des émissions du parc automobiles. Vous voyez que c'est loin d'être négligeable. Tout ce qui peut être fait pour développer le recyclage est favorable. Bien évidemment, la loi économie circulaire et l'action globale des pays est de diminuer la consommation de matières. Le recyclage intervient sur ce sujet. Si nous pouvions devoir doubler - nous avons vu les chiffres - le recyclage, nous améliorerions d'autant la performance française en termes d'économie de CO₂. Sachant que le gain de CO₂ se fait essentiellement, nous avons utilisé la technique des ACV (analyse du cycle de vie), par comparaison entre l'extraction de la matière issue de la terre et la mine urbaine ou mine de surface que sont nos déchets
- nous avons une équivalence, également, en termes d'économie d'électricité : 113 TWh. Cela ne vous dit pas grand-chose mais c'est l'équivalent de la production d'énergie renouvelable en France. C'est la contrepartie en termes d'économie d'électricité ;
- en termes de matière, nous avons donné un exemple : le recyclage de ferrailles c'est 1 277 Tour Eiffel. Vous pourrez parler de cela aux dîners pour impressionner vos amis.

b. Caractéristiques de la profession en 2018

En Île-de-France, nous l'avons un peu évoqué : 139 entreprises, 4 500 emplois. Ce sont, bien sûr, des emplois locaux que nous espérons non délocalisables. C'est assez juste puisque nous nous adressons à une ressource locale. Au niveau du pays, c'est 28 000 salariés pour 2 000 établissements et entreprises.

c. Les déchets collectés en 2018

Que représente l'Île-de-France par rapport au pays ? Grosso modo, c'est 20 % des déchets collectés. Nous évaluons à 105 millions de tonnes les déchets collectés tous les ans par nos entreprises. Le plus gros gisement est, sans surprise, les déchets du bâtiment.

Nous avons regroupé, parce que nous ne savons pas forcément faire exactement le distinguo, les déchets non dangereux et les DIB (déchets industriels banals) pour 10 millions de tonnes. Nous voyons que la proportion de l'Île-de-France est un peu plus importante que dans le pays : 25 % pour une moyenne nationale de 20 %. Les travaux du Grand Paris sont une part de l'explication.

Ensuite, nous avons les déchets organiques. J'ai bien aimé les interpellations de la salle sur l'importance de collecter sélectivement ces déchets organiques et d'en faire quelque chose d'utile. Nous voyons que c'est une quantité considérable, à l'échelle du pays et à l'échelle de l'Île-de-France. C'est la valeur brute : quand nous retirons la valeur en eau, nous divisons par trois ou quatre. C'est quand même un volume extrêmement significatif. Je partage un peu vos remarques. Il est dommage de mettre ces déchets en incinérateur ou en enfouissement même si l'enfouissement a permis de récupérer les gaz issus des centres de stockage.

En dernier, vous trouvez les métaux ferreux et, curieusement - nous ne l'imaginons pas - les papiers-cartons sont, sur le cas de l'Île-de-France, un volume plus important. Cela s'explique par une activité tertiaire plus importante en Île-de-France.

Les déchets du bois sont encore un volume de déchets assez considérable. Sachant que, sur le bois, il y a un recyclage pour faire des panneaux. Mais le plus gros c'est, quand même, du bois énergie pour alimenter des chaudières. La mise en place récente de la filière des déchets des équipements et ameublement fait que nous avons fait sortir un gisement de bois, à l'échelle du pays, considérable. Rien que les meubles c'est, à peu près, un million de tonnes de déchets de bois. Aujourd'hui, la France exporte ces déchets. Comme les ferrailles que nous exportons pour, à peu près, la moitié.

Nous pourrions y revenir parce que c'est une grande question que nous avons collectivement. Nous avons, entre les mains, une ressource importante pour le pays. Parfois, ce sont des matériaux stratégiques et nous en exportons la moitié. Cela pose question. Mais, en même temps, nous avons la réponse : la France est largement désindustrialisée depuis une trentaine d'années. J'habite dans un petit village dans l'Oise et il y a plein d'anciennes usines. Maintenant, ce sont des artistes qui y habitent. Mais nous faisons le constat que nous avons laissé la Chine, en particulier, comme usine du monde : une tonne d'acier sur deux dans le monde est produite par la Chine, à grand renfort de centrales à charbon et de CO2. Cela nous interroge tous. J'ai bien aimé la remarque sur l'ACV des produits. Je le dis : ne pourrions-nous pas, quand nous achetons un produit, avoir un étiquetage environnemental rendant compte de l'impact CO2. Nous ne nous en rendons pas compte mais, quand nous achetons une boîte à chaussures, nous la payons 20 euros et, derrière, la contrepartie de CO2 est certainement importante.

Nous n'aurons pas le temps d'aller dans le détail de la loi économie circulaire mais FEDEREC a participé, depuis le début, à cette loi, à la feuille de route. Je pense que nous pouvons être assez fiers, collectivement, d'avoir une loi qui est vraiment d'avant-garde, qui est en avance sur l'ensemble des pays d'Europe à mon avis sur l'anticipation, l'information aux consommateurs. Cela passe par là. J'ai fait, il n'y a pas longtemps, une conférence sur le climat et sur comment gérer ces questions climatiques et quelle est la part de chacun. Je disais, grosso modo : « 50 % ce sont les entreprises, les offres que devront poser les entreprises. Derrière c'est 20-25 % l'État et le consommateur qui a besoin d'être informé ». Je crois que c'est une grosse avancée de cette loi : le consommateur sera éclairé. J'aime bien l'application Yuka sur le contenu calorique des produits. Nous poussons en avant la partie recyclabilité. Pourquoi mettons-nous en centre de stockage ? C'est parce que, souvent, ce n'est pas recyclable. Je vous donne un exemple pour que vous compreniez la complexité de nos métiers : une voiture pour ceux qui connaissent le tableau des éléments, vous savez c'est l'ensemble des éléments présents dans la nature. Il y en a plus d'une centaine. Dans une voiture, vous en avez une cinquantaine. Cela veut dire que, idéalement, le recyclage serait de séparer ces 50 éléments alliés, dans certains cas, très étroitement entre eux. C'est tout le challenge de la recyclabilité. J'ai démarré dans l'automobile et, souvent, la question du recyclage c'est l'embêtement supplémentaire pour le designer qui veut faire pas cher, de qualité etc... et, si nous ajoutons, en plus, la contrainte de la recyclabilité, nous lui cassons les pieds. Pour autant, il faut que nous regardions cette question collectivement. Je me suis un peu écarté de mes chiffres.

Derrière, vous avez le verre, les métaux non ferreux : principalement de l'aluminium et du cuivre, des matériaux « stratégiques », en particulier le cuivre puisque, derrière, nous allons l'utiliser pour les panneaux solaires.

Les plastiques qui sont à l'échelle des déchets une petite part. Il est intéressant de voir les 900 000 tonnes collectées. Nous estimons que le plastique qui arrive en fin de vie en France correspond à 4 millions de tonnes. Cela veut dire que nous avons encore une marge de progression considérable, quand l'engagement du Gouvernement est de recycler 100 % des plastiques. Déjà, nous ne sommes pas sûrs de savoir faire, de recycler. Déjà nous collectons 25 % : il y a donc une marge de progression importante. Simplement, dans une voiture par exemple, vous avez une centaine de plastiques différents. Quand la voiture est broyée, tout est mélangé : vous imaginez la complexité d'aller séparer les plastiques.

La filière textile pour terminer.

3. Crise des ISDND

J'ai parlé de l'Île-de-France un peu sur le pourquoi du comment des chiffres. C'est un peu long, je ne vais pas le développer mais je vais revenir un peu sur la filière papiers/cartons parce qu'elle est assez typique de ce qui est en train de se passer en ce moment. Je ne vais pas aller sur ce slide mais j'y reviendrai et, de toute façon, vous aurez les documents. C'est plus facile de parler sur des graphiques que sur des textes.

Le point soulevé au début des présentations sur la courbe de l'enfouissement. Nous étions bien partis. Nous étions contents de 2010 à 2015 : tout allait bien. Nous voyions le volume de déchets décroître. Et puis, tout d'un coup, une inflexion en 2016 et puis, en 2017-2018, nous avons vu le volume en stockage augmenter alors que les réductions administratives continuaient gentiment. Du coup forcément, il y a eu un effet ciseau, un point de blocage. Cela s'explique par deux choses :

- une assez bonne santé du pays. Une certaine reprise économique en 2017, 2018 ;
- un certain nombre de mesures, notamment de recyclage des voitures. Vous savez : la prime à la conversion et, forcément, nous accélérons la fin de vie des voitures et, du coup, nous générons des déchets ;
- les déchets du Grand Paris.

Donc, différents phénomènes qui font que nous sommes sortis de la courbe. Nous ne sommes pas un cas unique. Avec mes collègues européens, nous avons tous le même challenge : faire face à cette diminution imposée par la loi de la réduction du stockage. C'est une bonne chose. Mais elle rencontre la réalité de nos économies.

En fin d'année, nos adhérents ont commencé à tirer la sonnette d'alarme. Mon téléphone a commencé à sonner rouge parce que nous étions au début de la crise sur les centres de stockage. Elle s'explique tout naturellement : réduction des capacités administratives, augmentation des tonnages et, forcément à un moment donné, cela coïncide. Ce sont nos entreprises qui en font les frais parce que, si vous voulez, il existe deux grandes fédérations en France : FEDEREC sur le recyclage, FNADE sur l'ensemble des secteurs de valorisation des déchets. Forcément, les exploitants de centres de stockage ont fait avec les autorisations qu'on leur avait accordées. Nous avons eu une grande difficulté sur la Région PACA. J'ai des vidéos où nous voyons, sur des kilomètres, les routes menant aux centres de stockage avec des amoncellements de déchets des deux côtés. Ce n'était pas très rassurant. Nous avons fait une conférence de presse à POLLUTEC. Nous avons vraiment interpellé.

Il y a un certain nombre de régions où les choses se passent bien: on cite souvent l'exemple de la Région Est qui est assez exemplaire. La région a su travailler avec la DREAL et avec l'ensemble des parties pour piloter le manque de capacité et ne pas faire n'importe quoi : c'est-à-dire pas le livre ouvert pour donner plein de capacités de stockage. Mais arbitrer au mieux, devenir le plus intelligent possible sans balader les déchets sur toute la France parce que c'est aussi quelque chose qui se passe aujourd'hui. Nous avons des déchets de la ville de Cannes qui sont traités en Allemagne parce que, justement, la Région PACA n'a absolument pas réussi à gérer le sujet. C'est un peu la panique. D'où l'intérêt d'avoir ce pilotage intelligent par la région.

Quand vous réfléchissez bien, le recyclage c'est un des sujets les plus compliqués en termes de secteurs industriels. Cela touche tout le monde : le citoyen, l'entreprise, l'artisan, la mairie, etc. Nous sommes un sujet d'une grande complexité, avec des enjeux planétaires. Je vais l'expliquer rapidement par quelques exemples.

Le recyclage n'est pas quelque chose de facile. Il y a quelques éléments sur les prix, juste pour montrer que cela varie un peu d'une région à l'autre. Je ne vais pas le développer : c'est ce que la FNADE a fait pour essayer, dans la réception des centres de stockage, de mieux maîtriser et d'éduquer un petit peu les importateurs. Globalement, il faut retenir que toutes les régions sont concernées. La Région Île-de-France est un petit peu épargnée parce que, justement, il y a des capacités de stockage importante et donc la tension sur les capacités a été moindre par rapport, notamment, à la Région PACA.. Aujourd'hui la Région Centre et Sud-est souffre également. Nous nous sommes posé la question de la notion d'infrastructures essentielles parce que, vous savez, on dit que les réseaux téléphoniques, les voies de chemin de fer sont des infrastructures essentielles. Pour qu'une activité puisse s'exercer, il faut qu'elle puisse passer par les tuyaux : que ce soit les câbles téléphoniques, les lignes de chemins de fer. Pour pouvoir exercer une activité de recyclage, il faut avoir accès au stockage. Les solutions de recyclage qui recyclent 100 % des déchets n'existent pas, sauf à la marge. Comme nous partons d'un déchet, vous faites un travail pour mettre un cahier des charges pour gérer votre déchet : vous livrez avec un taux d'impuretés minimum, forcément. Pour aller dans le four du verrier, vous avez des exigences très importantes ; pour un sidérurgiste, vous devez avoir moins de 2 % de stériles, etc. Forcément, vous avez un travail préparatoire et donc vous avez un déchet résiduel qui, tout naturellement, va en stockage.

Comme cela a été dit, souvent ces déchets ont un haut pouvoir calorifique. Il est un petit peu dommage de les stocker. D'où les travaux en cours sur les combustibles solides de récupération. Il faut savoir que les pays nordiques, scandinaves n'ont pas de nucléaire. Toutes leurs industries fonctionnent sur le brûlage des déchets. Vous savez que, dans ces pays, la protection de l'environnement est quelque chose d'extrêmement important. Ils maîtrisent les technologies. C'est un sujet où la France a, peut-être, un retard industriel qui est en train de se récupérer. Nous n'avons pas cette culture de la valorisation énergétique en vue de la production d'énergie : nous l'avons à la marge sur les incinérateurs. Juste pour citer cet exemple des pays scandinaves ou de l'Allemagne qui ont une très bonne maîtrise de cette industrie.

4. Un contexte international difficile

Pour que vous compreniez les deux, trois graphiques sur la filière papiers-cartons. L'Europe est excédentaire. Comment cela s'explique ? Je vais passer ce slide, j'ai compris que vous les avez. J'aime bien ceux-là. Ici, vous avez en 2017, en 2018. Que s'est-il passé en un an ? La Chine consommait 11 millions de tonnes de papiers-cartons pour le recyclage. En un an, elle est passée à 6 millions de tonnes. Vous imaginez, à l'échelle d'un marché, ce que cela peut représenter quand un pays, comme cela, sur une durée extrêmement courte, réduit ses débouchés. Pour bien comprendre comment cela marchait, avant vous achetiez une télévision, une boîte de chaussures, les papiers-cartons qui venaient de l'emballage retournaient en Chine. C'est-à-dire que, en fait, toute une industrie s'est développée, pendant des années, en Chine sur le recyclage des déchets de l'Europe. Ils ont annoncé qu'ils arrêtaient cela. Toujours est-il qu'ils ont fermé la porte.

Ils continuent à livrer l'Europe en produits manufacturés et il n'y a plus de retour. C'est-à-dire que nous, en Europe, il faut que nous apprenions à vivre avec ce surcroît de ressources. Clairement, nous ne sommes pas, aujourd'hui, dimensionnés pour cela. D'où les difficultés que nous rencontrons. Elles se traduisent, notamment, par un effondrement des prix. Si vous regardez le vieux papier qui, normalement, a une valeur de l'ordre de 100 euros/tonne, aujourd'hui nous sommes quasiment sur des prix négatifs parce qu'il y a beaucoup plus de déchets que de ressources. Les papetiers ferment et nous sommes dans une espèce d'équations compliquées où nous avons la ressource mais nous ne savons pas quoi en faire. C'est un peu critique. Je ne développe pas, vous l'aurez dans les slides mais cela se traduit par des stockages importants sur certaines installations. Il faut arriver à passer la vague en attendant que, en Europe, des capacités se mettent en place.

Sur le plastique, c'est encore plus impressionnant. En 2017, la Chine consommait 1,2 million de tonnes de vieux plastiques. Elle est passée à 70 000 tonnes. C'est absolument dingue. Vous imaginez, à l'échelle d'un an ! Il y a eu une redistribution importante sur un certain nombre de pays d'Asie. Ce qui est marrant c'est que vous voyez ici l'exportation française (132 000 tonnes), l'Allemagne (670 000 tonnes). Cela veut dire que nous avons une certaine image de l'Allemagne mais c'est le plus gros exportateur de déchets plastiques vers la Chine. Cela veut dire que, là encore, une adaptation est à faire. Tous les plastiques ne sont pas recyclables. Nous avons une équation technique et une équation géopolitique en même temps.

Cette décision de la Chine de fermer les frontières a bousculé les marchés. Nous les bousculons également sur les ferrailles pour d'autres raisons. Ce sont plutôt les bagarres entre les Américains et les Chinois mais nous en faisons les frais collectivement avec la baisse des cours des ferrailles, plus la situation turque.

Juste pour que vous compreniez que le recyclage est un marché européen. Cette crise des centres de stockage renchérit, globalement, le coût. Quand vous avez un déchet, vous avez 20 % de déchet ultime : la quote-part allant en déchet ultime. Si le déchet augmente, cela fait augmenter l'ensemble du processus. Nous avons plein de contraintes, par ailleurs . Soyons positifs : il faut développer la filière CSR, la collecte des biodéchets. Tout un travail est à faire sur le hors foyer aussi. Nous avons beaucoup parlé de la consigne sur les bouteilles en plastique. Un travail considérable est à faire sur le hors foyer et beaucoup de d'opportunités dans le projet de loi.

Jacqueline MICHARD (Présidente, AEVS) - Vous avez parlé de la Turquie.

De la salle - On a dit que les prix allaient augmenter pour les entreprises. Tout à l'heure, nous avons aussi parlé du TRG qui diminuerait pour les centrales de déchets. Si nous partons directement sur le tri à la source, les entreprises n'auront-elles pas aussi une diminution sur cette taxe ?

Manuel BURNAND - Oui, bien sûr, le tri à la source est quelque chose de nécessaire. Je veux dire que typiquement, toutes les discussions que nous avons eues sur les déchets du bâtiment illustrent bien. Faire un tri à la source coûte, malgré tout, plus cher parce que, sur un chantier, vous aurez plusieurs bennes. Vous devez les louer. Vous avez un effort...pour déconstruire un bâtiment, cela veut dire que vous ferez les choses proprement. Au lieu de donner un coup de pelle sur les fenêtres pour les faire tomber et ce n'est plus recyclable, vous devrez les démonter, les descendre par l'escalier, ou l'ascenseur. Facialement, vous valoriserez mieux, mais vous avez des coûts induits plus importants. Ce n'est pas forcément si simple.

De la salle (Les Mureaux) - Il y a quand même un problème. Quand vous parlez Chinois, je veux bien. C'est tout à fait logique. Nous avons quand même un problème. Depuis 20 ans, grosso modo, les gens transportant les OM, qui vont parfois les traiter, ce sont les mêmes. Nous pouvons même presque penser que ce sont des marchés presque régionaux. Il n'y a pas tellement de concurrence : ils font les prix qu'ils veulent. Sans compter que, dans les marchés, il n'y a pas d'équivalence CO2. C'est-à-dire que, éventuellement, au fur et à mesure des marchés, nous pensions avoir moins de camions avec les bennes qui compactaient, avoir des matériaux que nous pouvions supprimer. En fait, le kilométrage des véhicules augmente. Ce qui veut donc déjà dire que, dans les marchés, il n'y a pas d'équivalence CO2 avec des coûts. Problème des prix qui ne feront qu'augmenter parce que ce sont les mêmes qui font cela. Je serais intéressé à avoir un marché comparatif entre des gens qui vont, eux-mêmes parfois, collecter ou pas. Il y en a assez. Ce sont les mêmes qui nous font cette collecte et les prix ne baisseront jamais. Vous pouvez avoir des plans régionaux : nous nous faisons toujours blouser.

Manuel BURNAND - Je ne sais pas si c'est à moi de répondre.

De la salle - Essayez d'y répondre déjà.

Manuel BURNAND - Je peux simplement vous dire que, de manière très concrète...

De la salle - S'il faut que les Chinois viennent transporter nos matières parce que nous sommes infoutus d'avoir de concurrence cohérente. Et de marché à marché se sont les mêmes qui transportent !

Manuel BURNAND - Les Chinois : nous sommes plutôt sur l'aval. Nous sommes sur la collecte.

De la salle - J'ai compris. C'est une boutade.

Manuel BURNAND - Vous avez une question sur la Turquie ?

Jacqueline MICHARD - Et des articles sur l'économie circulaire.

Manuel BURNAND - La Turquie, très rapidement. Elle fait le prix de la ferraille en Europe et, aujourd'hui, elle a certaines difficultés. Le fait que la Turquie baisse ses entrées fait, globalement, baisser le marché.

Maintenant, sur l'économie circulaire, c'est une question très vaste.

Jacqueline MICHARD - Les articles que vous avez mis, sur lesquels vous êtes passés vite.

Manuel BURNAND - Il y a deux passages : le passage au Sénat et le passage à l'Assemblée nationale.

Jacqueline MICHARD - Il y a la Chambre à nouveau.

Manuel BURNAND - Oui. Nous étions, spécifiquement, sur les articles arrêtés sur l'encadrement du stockage, avec d'abord une notion de décloisonnement. C'est-à-dire que, le Préfet qui est complètement coincé parce qu'il n'a pas, sur son territoire ou sa région, les capacités, la possibilité de livrer la région d'à côté pour ne pas faire n'importe quoi, pour rester cohérent. Ensuite, il y a une notion d'acceptation sur la notion d'installations performantes. C'est aussi l'idée : nous essaierons de pousser le tri le plus loin possible et de favoriser les installations performantes, autant que faire se peut.

Louis LOUCHE - Je prends deux questions et nous arrêterons là.

Philippe PAILLET - Pourquoi enfouissons-nous les encombrants ? Nous ne les retraits-pas.

Martine Cartier - Nous avons évoqué les pays du nord qui sont extrêmement écolos, qui s'appuient sur l'énergie fatale des déchets de tous ordres pour alimenter les réseaux de chaleur et les réseaux de froid. Imaginons-nous, de nouveau, possible en France de développer des réseaux de chaleur ?

Manuel BURNAND - Je vais répondre aux deux questions. Sur la partie des encombrants, je pense que vous avez raison. Il faut essayer, autant que faire se peut, les recycler. Techniquement, nous savons faire. C'est simplement une question de prix. Dès lors que vous voulez recycler, vous devez respecter un certain nombre de réglementations sur le bruit, l'arrosage de poussières etc. Ce sont des lignes de tri et cela coûte plus cher, bien souvent, de trier, de recycler que de mettre en décharge, ou en stockage. Malgré tout, il faut le faire. C'est une volonté générale des collectivités d'assurer cela. Maintenant une question importante a été posée : par rapport aux contraintes des déchets du bâtiment et le prix. Globalement, une réflexion est en cours au niveau du pays pour transférer une partie du prix sur l'achat. C'est-à-dire : par exemple les déchets de plâtre, plutôt que d'aller payer pour vos déchets de plâtre... Quand vous allez acheter votre plaque de plâtré, vous paierez peut-être 50 centimes de plus et ce prix paiera les filières de traitement... Je pense que c'est quelque chose qui arrive et qui est pleine de bon sens.

Philippe PAILLET - L'électroménager c'est comme cela.

Manuel BURNAND - Tout à fait : à l'image de l'électroménager. La filière du bâtiment est compliquée parce que 14 fédérations sont impliquées. Vous imaginez : les petits artisans, etc. Je pense que c'est un peu le sens de l'histoire. Le débat est en cours. Il fait rage sur ces sujets. Cela me paraît plein de bon sens d'en arriver là.

Au niveau des réseaux de chaleur, cela se développe pas mal. Après, cela reste compliqué quand il faut creuser dans le sous-sol, faire 14 kilomètres de tuyaux, etc. C'est du cas par cas. Il faut retenir que, réunir toutes les conditions de l'approche des CSR n'est pas évident. Vous avez l'effet de saisonnalité. Souvent, nous avons besoin de chaleur l'hiver et pas forcément l'été. Que faisons-nous de la chaleur produite l'été ? Est-ce que nous en faisons de la cogénération ? Il faut mettre toutes les parties...et puis, surtout, il faut arriver à avoir quelque chose de durable, avec l'augmentation de la température du climat. Tout cela, ce sont des projets à 20 ans. Il faudra mettre toutes les parties d'accord. Bon an, mal an, nous voyons un certain nombre de réseaux. Nous voyons une piste émerger, qui est très intéressante : pour les papetiers qui sont fortement consommateurs d'énergie. Utiliser du CSR...nous avons un certain nombre de projets de l'ADEME visant à soutenir les papetiers. Ce qui permet de garder l'industrie en France. C'est un aparté. La partie CSR peut aussi être une manière de donner de la compétitivité à l'industrie française.

Lionel DUPUIS (Association des Propriétaires et Exploitants agricoles) - Pourquoi ne pourrions-nous pas responsabiliser les entreprises et les clients ? A l'occasion de la conclusion d'un marché, si petit soit-il, entre une entreprise et le client, que l'entreprise précise le lieu où se fera la décharge. Sachant que le client paie la décharge et le justificatif sera donné au client par l'entreprise au moment du paiement du solde du marché.

Manuel BURNAND - Complètement. Ce que vous dites est sur la table. C'est plein de bon sens. Il y a une demande de traçabilité. Il y a le décret 5 flux. Ce que vous dites est plein de bon sens et dans le sens de l'histoire. Nous arriverons à des schémas comme cela très transparents.

Louis LOUCHE - Merci, Monsieur BURNAND. Nous passons à la prochaine présentation de la Société du Grand Paris sur l'excavation et le stockage des terres excavées, en particulier.

IV. Retour d'expérience : Plan de gestion de l'excavation des terres du Grand Paris

Par Frédéric WILLEMIN, Directeur du Développement durable et Christophe MAILLET, Responsable de la valorisation des déchets, Société du Grand Paris

Frédéric WILLEMIN - Bonjour à tous. Nous allons vous présenter notre sujet : les terres du Grand Paris Express.

1. Les terres du Grand Paris Express

a. 200 km de lignes de métro et 68 gares

Nous parlons du Grand Paris Express. Le mot « Express » a son importance parce que, dans différents exposés, il a été évoqué la problématique du Grand Paris. Quelle est la différence ? Le Grand Paris Express c'est la construction de nouvelles lignes de métro (200 km), avec 68 gares. C'est notre chantier. C'est ce pourquoi la Société du Grand Paris, établissement public de l'État, est maître d'ouvrage. Le Grand Paris c'est plus vaste. Cela comprend également la restructuration de quartiers en Région parisienne, en particulier de quartiers de gares c'est-à-dire situés, de manière un peu conventionnelle, dans un rayon de 800 mètres autour de la gare. C'est considéré comme le rayon d'impacts d'une gare, d'un transport lourd. Cela concerne aussi, parfois, les chantiers JO 2024.

200 km de lignes de métro. La SGP a été créée en 2010. Les chantiers ont commencé en 2016 progressivement. Nous sommes sur une perspective de mise en service échelonnée jusqu'à l'horizon 2030. Voilà pour le cadre.

b. Quel est l'avancement du projet ?

Nous avons une bonne centaine de chantiers en cours. Ce sont, essentiellement, des chantiers de gares parmi les 68 que j'ai évoqués. Ce sont également des chantiers que nous appelons, dans notre jargon, des ouvrages annexes : c'est-à-dire des puits de sécurité pour accéder aux tunnels, qui ont des fonctions pour les pompiers, pour l'évacuation, pour la ventilation, pour le désenfumage. Nous avons quatre tunneliers en action. Je ne vous l'ai pas encore dit mais nos 200 km sont à 90 % en souterrain. C'est pour cela que nous sommes venus cet après-midi. Si c'était l'inverse, je ne suis pas sûr que nous serions invités pour parler de terres du Grand Paris. Si nous avons de la production de terres, c'est parce que, après plusieurs débats publics, le projet étant retenu d'avoir, en Région parisienne - essentiellement en Petite Couronne - de nouvelles lignes de métro, le parti de les faire en souterrain a été considéré comme étant le meilleur parti sur le plan de l'acceptabilité par les riverains et sur le plan environnemental. Même si, sur le plan du coût, cela coûte plus cher de faire des travaux en souterrain qu'en surface.

c. Quel sera le tonnage des terres excavées ?

Qui dit travaux en souterrain dit production de terres, excavation de terres. Beaucoup de chiffres ont été donnés cet après-midi. La production c'est 45 millions de tonnes sur une dizaine d'années entre 2016 et 2026-2027 et réparties entre les différents chantiers.

d. Quel est le calendrier de production des terres ?

Notre calendrier, comme pour tout projet qui se respecte, a un peu glissé par rapport à ce qui était prévu initialement. Pas tant que cela. Nous arrivons aux années de pic de production. Il est très lié au nombre de tunneliers en action. Vous le voyez, sur le graphe, les années de grande production des terres sont pour demain, entre 2020 et 2022.

e. Quelle est la situation au 30 septembre 2019 ?

J'ai dit 45 millions de tonnes. Au 30 septembre, nous étions à 8 millions de tonnes. Aujourd'hui, nous devons être, à peu près à 9 millions de tonnes. Cela veut dire que nous sommes à 20 % de l'avancement des travaux de production de terres, d'excavation. Vous voyez que c'est une progression assez rapide : 1 million en 2017, 3 millions en 2018 et, en 2019, nous excaverons plus que tout ce qui l'a été depuis 2016. 2016 n'est pas mentionné parce que le tonnage était vraiment très faible.

Aujourd'hui, ces terres proviennent essentiellement des chantiers de gares et des puits d'accès aux tunnels. Nous reviendrons ensuite sur les filières. Nous finirons l'année, à peu près, entre 9 et 10 millions de tonnes.

f. Où peuvent aller les terres ?

Notre objectif est que les terres n'aillent pas n'importe où. Nous avons mis en place, assez tôt, un dispositif de conventionnement, dit simplement de labellisation des sites susceptibles de recevoir des terres du Grand Paris Express. Tout simplement parce que nous voulions savoir où allaient nos terres et, derrière cela, il y a un souci constant dès le début qui est quand même une priorité quelque part. Il a été évoqué le sujet des décharges sauvages, à plusieurs reprises. Notre hantise est que nous ne puissions pas vous répondre - à vous acteurs du territoire - à un moment donné, sur où sont parties nos terres et, encore pire, que l'un d'entre vous viennent nous dire : « j'ai vu des camions et on nous dit que ça vient du Grand Paris. Ils sont en train de vider dans une décharge sauvage ». C'est notre préoccupation.

Trois ans et demi après le début des travaux, loin de nous de faire de l'autosatisfaction, mais nous n'avons pas identifié de difficultés majeures liées à cette traçabilité.

Les sites conventionnés, il y en a un peu partout en France et au-delà et, en particulier, dans les Yvelines, chez vous.

Jacqueline MICHARD - Pouvez-vous les citer ?

Frédéric WILLEMIN - Ce qui est indiqué, c'est le type d'installations. Le titre de la diapositive c'est : « où peuvent aller les terres ». C'est-à-dire que ce sont des sites qui ont demandé l'autorisation de pouvoir en recevoir le cas échéant. Pas forcément n'importe quel type de terres. Tout dépend de ce qu'ils peuvent recevoir, en fonction de leur autorisation : ce sont toujours des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles sont identifiées, suivies et contrôlées par la DRIEE.

Nous avons des carrières, des installations de stockage, une usine qui doit être la Cimenterie de Gargenville et des plateformes.

Alexandre LEONARDI - Je précise que la DRIEE ne contrôle par les aménagements.

Frédéric WILLEMIN - Je te remercie de le dire mais j'avais soigneusement évité de prononcer le terme car j'ai un doute concernant la rubrique « aménagement » figurant sur la diapo. Je crois qu'il s'agit de terres inertes qui vont dans des installations, des ISNDND - vous êtes maintenant tous familiers de l'acronyme - non pas pour le stockage mais pour faire la couverture des casiers. C'est, dans ce cas, que nous appelons ce type d'activité « aménagement ».

g. Où sont allées les terres jusqu'à présent ?

Sur environ 8 millions de tonnes, la Région parisienne en gère, de manière définitive, les 9/10^{ème} essentiellement en Seine-et-Marne. Ceux d'entre vous qui connaissent ce département savent que cela ne va pas toujours sans difficulté, en termes d'acceptation sociale. Et, dans les Yvelines, 10 % aujourd'hui soit 800 000 tonnes depuis le début de nos opérations. Voilà les chiffres.

h. Où vont les terres ?

Quand nous agréons un site pour recevoir nos terres, nous vérifions, en lien avec la DRIEE qu'il est bien autorisé au titre des installations classées. Il y a un engagement de la part du site de respecter un certain nombre de bonnes pratiques, en termes de traçabilité, de valorisation des déblais et de recours à des modes de transport alternatifs à la route, qui constituent nos priorités. Elles sont évoquées sur une diapositive un peu plus loin.

i. Qualité des terres

Tout le monde a raison quand nous parlons de déchets. Quand nos terres sont sorties de nos chantiers, ce sont des déchets. Ce n'est pas le mot qui me fait le plus plaisir. Nous pouvons également parler de déblais : c'est le terme consacré dans le monde du BTP : déblais/remblais. Pour nous, la difficulté c'est que, produire des déblais c'est facile ; produire des remblais, c'est plus difficile. Nous avons beaucoup moins de facilité pour cela que pour un projet de route ou de ligne ferroviaire. Tout bon BTPiste cherche à équilibrer, dans un projet, les déblais et les remblais. Pour nous, c'est vraiment plus compliqué.

Jacqueline MICHARD - Les remblais sont sur une carte, Monsieur ?

Frédéric WILLEMIN - Pardon ?

Jacqueline MICHARD - Vous parlez de remblais, vous avez une carte ?

Frédéric WILLEMIN - Non. Ce que nous utilisons en termes de remblais c'est marginal par rapport à ce que nous exportons comme terres au titre de déblais. Ce sont uniquement nos besoins en termes d'aménagement de nos chantiers : pour faire des rampes d'accès pour les camions, en particulier. C'est vraiment très marginal par rapport à nos besoins.

De la salle - Je voudrais revenir sur la terminologie. Je ne comprends pas pourquoi vous n'appellez pas ces terres, des terres. Je connais bien la Seine-et-Marne et je ne comprends pas. Il y a comme un problème de communication. Les gens sont persuadés que ce sont des déchets de BTP alors que c'est de la terre !

Frédéric WILLEMIN - Exactement. Le titre de l'exposé est : « les terres du Grand Paris ».

De la salle - Oui, mais pourquoi y a-t-il ce problème de communication ?

Frédéric WILLEMIN - Parce que, quand la DRIEE parle, elle parle de déchets.

De la salle - C'est catastrophique.

Alexandre LEONARDI - Je n'en veux pas à Frédéric ! Nous présentons ensemble régulièrement le sujet. Au sens de la loi, quelque chose dont le détenteur souhaite se séparer est un déchet.

De la salle - C'est ridicule.

Corine DUMONT (Yvelines Environnement) - Ne serait-ce peut-être pas plus subtil que cela? En termes de terres excavées, n'utilisons nous pas des adjuvants pour le process d'extraction par les tunneliers ?

Frédéric WILLEMIN - Vous avez raison.

Corine DUMONT - Et que cela pose des problèmes en termes de traçabilité.

Frédéric WILLEMIN - C'est plus complexe. Pour nous, que nos terres soient qualifiées de déchets, cela nous va bien en termes de traçabilité. C'est-à-dire que cela facilite la gestion, par rapport à tous ceux qui interviennent car la traçabilité est, de fait, obligatoire. En tout cas, nous allons peut-être un petit peu au-delà du strict réglementaire, c'est possible. Mais déchets et traçabilité vont bien ensemble. Sur cette priorité, pas de difficulté.

Là, où c'est plus compliqué pour nous c'est : déchets et valorisation. Quand nous parlons de déchets, si vous parlez de terres ce sera, *a priori*, un peu plus facile d'embrayer sur le sujet de la valorisation. Mais le terme déchets a une connotation péjorative qui dessert toute démarche de valorisation. Ce qui rend encore plus méritoire les efforts de mon collègue qui va vous expliquer notre démarche de valorisation dans quelques instants !

Simplement pour rappeler que nos terres sont non polluées dans leur grande majorité. Les seules terres polluées que nous avons ce sont celles qui sont en remblais, en surface. Elles représentent 2 %. A l'échelle du projet, ce n'est pas négligeable : ce sont quelques centaines de milliers de tonnes. Mais les filières existent, via le biocentre. Nous n'avons pas révolutionné le paysage en faisant nos chantiers.

Philippe LABORDE - Juste pour préciser sur les terres. Madame n'a pas l'air de comprendre que les terres qui sont à quelques dizaines de mètres de la surface, qui sont souvent du calcaire, du gypse ou autre, ne sont pas des terres agricoles. Quand nous parlons de notion de terre, c'est de la terre qui peut produire une production agricole. Si, à un moment, l'État a classé ce qui vient du sous-sol comme déchet, c'est tout à fait normal. Si, quand vous amenez ces déchets du Grand Paris, par exemple dans la Cimenterie de Gargenville et que le calcaire sera broyé et ensuite chauffé pour faire du ciment, je suis désolé on ne brûle pas de terre agricole. Il y a quand même une petite nuance. La terre est quand même assez sacrée. Et c'est la notion de terre agricole. Quand nous parlons de terres, nous parlons de terres agricoles.

Frédéric WILLEMIN - Les mots ont différents sens selon...

Philippe LABORDE - C'est très important.

Jacqueline MICHARD - Le responsable de la DRIEE a clos le sujet. Il a dit : « c'est la loi ». C'est vrai. La loi est très claire. Le Conseil d'Etat l'a redit : « un déchet est un déchet ».

Frédéric WILLEMIN - Nous assumons le terme déchets, je l'ai dit. Mais nous ne renions pas non plus le terme de terres.

Alexandre LEONARDI - Il y a le statut juridique et le...

Frédéric WILLEMIN - Pour faire écho à la remarque de Madame, vous voyez que le même type de matériaux calcaires, selon qu'il est extrait de manière traditionnelle par terrassement ou par tunneliers il n'a pas la même allure. Il est vrai que le tunnelier modifie la matière première naturelle. Certes, il la modifie par les adjuvants, mais c'est surtout des questions de malaxage du matériau et, aussi le fait que la complexité de la géologie du Bassin parisien est telle qu'avec un diamètre de 9 mètres nous sommes souvent dans ce que nous appelons un horizon mixte, c'est-à-dire que le tunnelier mélange plusieurs horizons géologiques.

j. *D'où viennent les terres ?*

Nous l'avons déjà dit : du creusement des gares et des puits.

Jacqueline MICHARD - Quand vous creusez, Monsieur, vous êtes proche...

Louis LOUCHE - Nous allons laisser Monsieur WILLEMIN continuer sa présentation, sinon nous n'arriverons pas au bout et nous n'aurons pas la dernière intervention. S'il vous plaît, nous poserons les questions après.

Frédéric WILLEMIN - Nous avons déjà évoqué le creusement des tunnels. Vous voyez un tunnelier.

k. *Différents paramètres à prendre en compte pour leur gestion*

Des tonnages importants, diversité des formations, types de terres, différentes méthodes d'excavation, extraction de matériaux mélangés et le fait que nous soyons, très souvent, dans un contexte contraint en termes d'emprise de chantiers. Ce qui ne facilite pas la gestion de nos matériaux.

l. *Les engagements de la SGP*

Je terminerai la présentation par les priorités que nous cherchons, depuis le début, à traduire dans notre gestion de terres :

- la traçabilité avec un outil informatique mis en place ;
- les modes d'évacuation alternatifs au routier quand c'est possible. Nous avons un certain nombre de chantiers en bordure de Seine ;
- la valorisation que Christophe va présenter.

m. *La traçabilité des terres*

Les dernières diapositives doivent présenter la traçabilité. Nous avons développé un outil informatique, une plateforme classique à laquelle il est demandé, à tous les acteurs gérant les déblais (terrassiers, transporteurs, les gestionnaires de se raccorder pour saisir les données. C'est ce qui nous permet de suivre, concrètement, la traçabilité et, accessoirement, de pouvoir vous dire, cet après-midi, à peu près à quel tonnage nous en sommes en termes d'excavation. Avec une centaine de chantiers, si nous étions avec des tableaux Excel à consolider, je pense qu'il faudrait beaucoup de temps pour produire des données à peu près fiables.

n. *Le transport des terres*

Nous ne l'avons pas beaucoup cité cet après-midi mais c'est dans le cadre d'une instance liée à la vallée de la Seine que nous sommes réunis cet après-midi. Nous essayons de transporter les terres, le plus possible, par voie fluviale. Nous avons installé des puits de départ aux tunneliers à proximité de la Seine, à chaque fois que nous l'avons pu.

Le ferroviaire c'est plus compliqué. Nous pourrions passer beaucoup de temps à évoquer la problématique du transport ferroviaire pour le fret.

C'est aussi pour illustrer la complexité des installations à mettre en place : des bandes transporteuses, des barges pour évacuer les déblais sur les barges. La dernière diapositive est celle de la plateforme du Pont de Sèvres avec une estacade pour évacuation par voie fluviale.

2. La valorisation des terres du SGP

Christophe MAILLET - Bonjour à tous. Je vais poursuivre sur ce qu'a dit Frédéric tout à l'heure. Je vais vous parler de valorisation des terres.

En gros, nous avons dit, tout à l'heure, que la SGP s'était engagée à valoriser 70 % des terres qu'elle sort des différents chantiers. Ce qui est énorme au vu du volume de 45 millions de tonnes. Il est peut-être bien que nous nous attardions sur ce que c'est que la valorisation.

Il existe deux définitions. Nous parlons souvent de valorisation volumes ou de valorisation matières.

a. *La valorisation volumes*

Qu'est-ce ? Tout à l'heure nous parlions de déblais, remblais. C'est exactement cela. C'est-à-dire que nous prendrons un déblai issu du creusement et nous le déposerons en remblais pour un autre besoin, sans forcément retraiter le matériau du moment où il réintègre un autre chantier.

Nous avons tout ce qui concerne le réaménagement et le remblaiement des carrières en exploitation, ou d'anciennes carrières. C'est ce qui concerne le plus, aujourd'hui, de terres à valoriser à la SGP. Nous sommes, à peu près, à 40 %. Effectivement, en vallée de Seine, vous avez beaucoup d'anciennes carrières, de carrières en exploitation. Les arrêtés préfectoraux déterminent qu'il faut les remblayer. Les déblais du Grand Paris Express sont les bienvenus.

Nous avons également tout ce qui concerne la réhabilitation, ou le confinement de sols pollués. Nous pouvons aussi en avoir en Île-de-France. Nous parlions, tout à l'heure, de la Boucle de Chanteloup. C'est le cas typique. Nous avons d'autres sites en Île-de-France, ou même en Normandie où nous avons d'autres terres polluées. Avant d'apporter de la terre inerte sur des sites où il y a une valeur agronomique, nous avons un enjeu de préservation des espaces agricoles ou naturels, il est peut-être plus utile et plus intéressant d'aller déposer ces terres sur des sites pollués pour confiner cette pollution.

Nous avons tout ce qui concerne les aménagements paysagers, ou réduction sonore ou visuelle. C'est tout ce qui concerne les parcs urbains, les merlons antibruit, les merlons pour limiter les nuisances sonores. C'est assez important, aujourd'hui en Île-de-France. Nous avons beaucoup d'axes routiers qui sont beaucoup de nuisances dont les contraintes peuvent être limitées par la création de merlons de ce type. Nous avons aussi de plus grands parcs, même à Paris. Si nous prenons l'exemple du Parc des Buttes-Chaumont, il a été créé à partir d'exploitation de carrières et apports de remblais issus des anciennes lignes de métro du 20^{ème} siècle.

Nous avons quelques travaux routiers peuvent nous permettre de faire des remblais en masse. Aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup de travaux routiers. Je crois que les Yvelines sont encore un département qui fait quelques déviations. Néanmoins, je pense que le département arrive à être autosuffisant en apport de terres.

Voilà la valorisation volumes telle que nous pouvons la qualifier.

b. La valorisation matière

A côté de cela, nous avons la valorisation matière. Qu'est-ce que c'est ? C'est la transformation du déblai pour en faire un éco-matériau ou un éco-produit et le réintégrer dans une filière éco-construction. C'est tout ce qui concernera les granulats pour les bétons, les graviers, sables à béton, les crus de cimenteries, les matériaux de briques en terre crue, les plâtres, la terre végétalisable.

Nous avons aussi des usages particuliers : créer des digues. Je peux citer un exemple qui ne vous concerne pas directement mais la Seine Amont. Nous travaillons en partenariat avec l'établissement public de Seine Grand Lac qui vise à installer des casiers pour limiter les crues de la Seine. Nous sommes en train de voir si des digues pourraient être créées à partir des matériaux du Grand Paris.

Nous avons également tout ce qui concerne les couches d'étanchéité, les assises et les couches de chaussées routières. Dans ces cas-là, cela suppose que ces matériaux, les déblais qui sortiront de nos chantiers seront retraités, préparés pour être accueillis pour ces usages.

C'est ce qui nous avait conduits, en 2016, à lancer un appel à projets innovation : « le Grand Paris des Déblais ». Nous avons soutenu quelques démarches nous semblaient innovantes, notamment une société (VALORHIZ) qui recrée des substrats fertiles à partir de déblais inertes. Vous le disiez tout à l'heure, les terres sont inertes dans le sous-sol, donc non propices à l'exploitation agricole. Néanmoins, si nous les associons avec de la matière organique, avec des champignons, nous pouvons recréer un substrat fertile. Il est vrai que, en Ile-de-France, nous sommes déficitaires en termes de terres végétales. Beaucoup de collectivités vont importer de la terre à des coûts assez élevés. Si la Société du Grand Paris peut être en capacité de livrer ces terres à partir de ces déblais, en y incorporant des matières organiques locales, cela peut être intéressant. Ce sont des systèmes gagnant/gagnant.

Jacqueline MICHARD - C'est à l'état de recherche ? Ou est-ce déjà...

Christophe MAILLET - C'est acté. C'est un appel à projets lancé en 2016. Nous l'avons soutenu et les processus sont actés aujourd'hui. Ce n'est pas la seule société qui travaille sur les terres fertiles. Il existe plusieurs solutions, aujourd'hui, qui s'appellent souvent les techno-sols. Ils correspondent à la reconstitution de terres fertiles à partir de déblais inertes.

Nous avons également d'autres sujets qu'il nous paraissait intéressant de soutenir, notamment un projet fait dans les Yvelines, sur la commune de *Villepreux en vallée* de Seine : la création d'un groupe scolaire en briques de terre crue. Effectivement, compte tenu du volume de terres que nous allons excaver, nous sommes dit qu'il était peut-être intéressant de voir comment les bâtiments, les futurs logements, demain, pouvaient être créés à partir de terres. Ce sont quand même des volumes qui restent limités.

Sur la valorisation matière, nous sommes à peu près à 50 000 tonnes, aujourd'hui, sur les 8 millions valorisées. Je n'ai pas les mêmes données que toi. Ce sont des données de mars. En gros, la valorisation de volume est plus importante en termes de volume que la valorisation matière.

c. La stratégie de gestion des matériaux excavés

Si nous voulons évoquer, un peu la stratégie de la gestion de ces matériaux excavés, à travers ce triangle, vous voyez ce qui, pour nous, est le plus intéressant en matière de valorisation. C'est la valorisation matière puisque nous sommes dans une approche économie circulaire. Nous l'avons dit : nous essayons de faire 70 %. Nous allons nous concentrer sur des projets d'aménagement et une valorisation matière se faisant au plus près de nos chantiers d'excavation.

d. Principes d'économie circulaire.

Les principes de l'économie circulaire adaptés à la gestion et la valorisation de nos déblais. Aujourd'hui, nous avons des carrières qui sont de plus en plus loin puisque nous avons épuisé les gisements autour de Paris. Nous allons chercher les matériaux assez loin. Ils viennent alimenter tous les chantiers de Paris, compris ceux du Grand Paris Express. Derrière la situation fait que nous déposons nos déblais dans des installations de stockage de déchets. C'est la situation aujourd'hui.

Nous avons une consommation de ressources naturelles extrêmement importante ; une consommation importante d'espaces. Même si le GPE se veut un peu vertueux, puisqu'il reconstruira la ville sur la ville, si nous faisons en souterrain c'est justement pour ne pas apporter de nuisances sur les terres agricoles et naturelles, ce n'est pas pour que, derrière, nous consommons, à nouveau, des espaces en développant des installations de stockage. Nous avons un coût de transport relativement important.

Demain, l'idée est de travailler de manière un peu différente - nous le faisons déjà - en accentuant, en accélérant un peu ce principe d'économie circulaire en réintégrant, préparant, transformant nos déblais, à travers la valorisation matière pour les réintégrer dans les chantiers locaux et dans le Grand Paris Express.

Cela suppose de travailler avec les entreprises locales qui traiteront ces déblais, les valoriser à travers des plateformes dites de valorisation.

Nous réemployons les terres et nous développons des éco-matériaux. C'est un principe important et, à travers cela, nous avons des emprises foncières plus faibles et une économie de ressources naturelles. C'est un peu le Graal de la valorisation.

e. Stratégie SGP pour les déblais

Pour ce faire, comment travaillons-nous à la SGP ? Nous avons deux axes principaux en termes de stratégie. Le premier c'est le développement de projets d'aménagement en tant que partenaire de collectivités locales, partenaire de maîtres d'ouvrages privés ou encore en tant que maître d'ouvrage par délégation. Nous ne l'avons encore jamais fait : cela supposerait que la collectivité accepte de nous déléguer le projet.

Deuxième axe de travail : la valorisation matière en développant des boucles d'économie circulaire avec un travail qui se fait à la fois auprès des industriels, acteurs privés - j'y reviendrai - et un travail aussi avec les établissements publics territoriaux, les collectivités locales pour stimuler la commande publique et faire en sorte que ces maîtres d'ouvrages publics puissent, demain, utiliser plus d'éco-matériaux pour recycler davantage. La SGP, compte tenu du volume de terres qu'elle a à exploiter, à valoriser, se dit que nous pouvons être aussi, en lien avec les structures telles que la Région, un vecteur de cette économie circulaire.

Nous avons lancé deux appels à projet :

- un appel à projet « Ligne Terre » visant à identifier et à sourcer tous les projets d'aménagement qui pourraient avoir besoin de remblais ;
- un autre projet sur la valorisation matière auprès des industriels, en juillet 2019, pour identifier les industriels qui, à travers leurs installations ICPE, seraient en capacité de valoriser les terres et les transformer en éco-matériaux, en éco-produits.

Derrière ces deux appels à manifestation d'intérêt, l'objet est de signer des accords de partenariat qui permettront de déterminer un volume, un prix directeur, une typologie déblais - si nous sommes sur des argiles, des calcaires ou autres - des délais de mise en œuvre et des modalités de transport le cas échéant.

Je termine assez rapidement.

f. Le projet « Ligne Terre »

Je vais passer mais l'intérêt est de soutenir les projets d'aménagement nécessitant un apport de terre, avec un financement possible de la SGP, pour un certain nombre d'études préalables.

Sur le secteur de la Seine Aval, nous avons identifié - nous avons souhaité vous les présenter ici - des projets qui pourraient être intéressants en termes de valorisation :

- la Boucle de Chanteloup dès lors que l'appel à projets déterminera qu'il pourrait y avoir de l'apport de terres. Cela peut être, comme nous disions tout à l'heure, la création de terres fertiles pour replanter sur les terres polluées ;
- la Plaine d'Achères. C'est un travail que nous pourrions mener avec l'EPF et la Ville de Saint-Germain puisque ce sont aussi des terres qui sont aussi polluées et, derrière, feront l'objet d'une exploitation de granulats. Nous pourrions utilement penser que nous les remplaierons à partir des terres du Grand Paris ;
- le Massif de l'Hautil qui est un site à sécuriser, aujourd'hui. Pour partie, il est fermé au public. Il pourrait être mis en sécurité pour une ouverture au public définitive.

g. La valorisation matière

Je vais passer sur la valorisation matière parce que je pense que nous n'avons pas beaucoup de temps. Ce schéma est beaucoup plus intéressant.

Nous avons nos terres excavées, la matière première. Nous apportons tout cela dans des installations ICPE et, derrière, nous réalisons un produit final, type béton par exemple. Comme le Grand Paris Express a aussi besoin de beaucoup de béton, il peut être intéressant de travailler sur ces matériaux recyclés.

h. Filières éco-matériaux

Voilà les filières éco-matériaux que nous avons identifiées suite à l'AMI lancé en juillet. Il y en a une dizaine. Cela passe par la brique, la filière agronomique, les digues, les ponts, etc.

i. Développement des protocoles en laboratoire

Cela nous amène à faire un certain nombre d'essais en laboratoire pour démontrer l'innocuité environnementale et démontrer que les éco-matériaux que nous produiront sont exactement aux mêmes normes, mêmes coûts qu'un matériau venant d'un gisement naturel.

j. Schéma de valorisation

Vous ne voyez pas grand-chose, j'en suis désolé. Sur la première flèche en haut, c'est tout ce qui concerne la valorisation volume que nous pouvons reporter dans les projets d'aménagement, dans toutes les filières.

Le deuxième, qui est central, c'est la ligne matière à travers notre appel à manifestation d'intérêt auprès des gestionnaires de plateformes de valorisation. Il y en a quelques-unes en vallée de Seine.

Enfin, la flèche grise en bas concerne les installations de stockage de déchets. Vous avez bien compris que c'est que nous souhaitons éviter le plus possible. Nous nous concentrons vraiment sur les deux premiers pour atteindre nos 70 % de valorisation.

Je crois avoir fait le tour. Ce qui est important sur ce schéma, à gauche, c'est que, plus nous allons trier, nous les lithologies, les qualités de déblais, isoler un calcaire d'une argile ou autre, plus nous pourrions faire de la valorisation. Il est aussi important de guider nos entreprises de génie civil dans la bonne perspective.

Louis LOUCHE - Je précise parce que cela n'a pas été dit : toutes ces présentations seront disponibles rapidement sur le site Internet du S3PI. Rapidement quelques questions et nous enchaînerons sur la dernière présentation.

Martine CARTIER - En tant qu'association Bien Vivre à L'Hautil, nous avons un point de vue très, très circonspect sur la question du comblement des carrières à L'Hautil, pour différentes raisons. Ce n'est pas un *a priori*, c'est un vrai souci. D'abord aujourd'hui, c'est un massif qui est un réservoir de biodiversité, avec plusieurs ZNIEFF : il est donc un peu délicat d'y toucher. D'autre part, à chaque fois qu'il y a eu un effondrement à L'Hautil - c'est un massif qui n'est pas très stabilisé - il y a un changement de la circulation des eaux. Je pense qu'il est impossible, sur un massif de 800 hectares, de combler les carrières alors que, en-dessous, il y a des villages. Il n'est pas question que, ensuite, cela conduise à des effondrements. Nous y serons opposés, sachez-le. Cela nous paraît trop dangereux. En plus de cela, cela détruira évidemment tous les arbres. *A priori*, ce n'est pas envisageable. Nous voudrions bien savoir qui a lancé cela me demande ma voisine.

Jacqueline MICHARD - Concernant le Massif de l'Hautil, je siège dans des instances et j'ai entendu parler de ce projet il y a déjà deux ans et demi. D'où sort qu'un massif forestier, en cours d'être classé, fait partie de votre projet ? C'est juste une question simple, bête, basique. J'ai entendu parler de cela il y a deux ans, en réunion très officielle, dans un rapport officiel. Je siège dans cette instance. Comment est-ce venu ? Est-ce que cela vient de nos aménageurs, de notre EPCI GPS&O Vallée de Seine ? Est-ce que cela vient d'idée lancée comme cela au départ ?

Phillippe LABORDE - Je voudrais revenir sur la valorisation par les ICPE, sur lesquelles vous avez voulu passer assez rapidement. Je profite que Monsieur Régis LE CHENADEC, PDG de Calcia est dans la salle et le représentant de la DRIEE aujourd'hui pour dire que les valorisations dont vous parlez, des calcaires arrivant à Gargenville, ils sont broyés et cuits dans le four alors que celui-ci est en infraction depuis 2015. Je suis Juziérois. Depuis des années et des années, nous avons des photos et des films pour le dénoncer. Il y a une pollution énorme de cette entreprise, validée par le Préfet puisqu'il donne l'autorisation de polluer jusqu'en 2022. J'aimerais savoir comment nous pouvons développer du développement durable tout en occultant... nous n'avons pas parlé de la population, de ce qui se passait autour. Les 50 000 tonnes que vous avez livrées en vrac pour que la cimenterie de Gargenville puisse tourner, en compensation de ce qu'elle ne peut plus extraire de la carrière de Guitrancourt, j'aimerais que la population des villages à côté... Il faut quand même savoir que, sur 2,5 km autour de l'usine, nous sommes 26 500 habitants. Nous sommes en zone de grande pollution. Nous ne pouvons pas accepter de voir de beaux slides développés comme cela tout en occultant les gens habitant à côté.

Je suis désolé, quand vous parlez de facilités d'approvisionnement, il y a des trains. C'est 39 fois moins de CO2 que les camions. Cette cimenterie et le fait que vous la mainteniez sous perfusion avec ce que vous amenez c'est complètement inadmissible dans notre secteur. Inadmissible. J'espère quand même que ce sera pris en compte quelque part. Je rappelle quand même que le Préfet des Yvelines a une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et carence fautive.

Christophe MAILLET - Je vais répondre sur le Massif de l'Hautil. C'est une remarque un peu plus générale sur le comblement des anciennes carrières souterraines, carrières de gypse. En Île-de-France, nous en avons beaucoup. Beaucoup de sites ne sont pas sécurisés. Je pense que c'est connu de tout le monde. La SGP n'a pas forcément donné cette information, reprise par l'ensemble des acteurs. Il y a eu des accidents, des morts sur un certain nombre de sites. En proche couronne, nous avons également d'autres carrières souterraines à remblayer pour permettre de sécuriser et que les habitants, les administrés des communes alentours puissent accéder et se promener dans ces forêts. Ce que je vous dis là ce sont des pistes.

Jacqueline MICHARD - Je comprends très bien

Christophe MAILLET - Attendez, je vais aller jusqu'au bout. Nous avons indiqué que c'étaient des pistes de valorisation des terres. Dès lors qu'une utilité publique est démontrée, que les collectivités locales sont disposées à faire, que le propriétaire des terrains - en l'occurrence il s'agit de l'Etat - est aussi disposé. Ce qu'il faut que vous sachiez c'est que l'Etat a exproprié certaines parcelles pour, justement, mettre en sécurité les personnes.

Jacqueline MICHARD - Quatre parcelles en tout équivalent à 3 000 mètres carrés.

Christophe MAILLET - En tout cas, je ne prendrai pas la décision de faire ce projet ou pas. Je vous dis simplement que les matériaux du Grand Paris, les terres telles que nous les traitons, avec la caractérisation, toutes les précautions que nous prenons en termes de traçabilité, peuvent éventuellement être intéressants pour combler ces vides souterrains.

Peut-être une précision sur les nappes. Vous citez le cas des nappes, aujourd'hui, les fontis ont fait que ces nappes ne sont plus du tout alignées. Ce ne sont pas des nappes alimentant les populations alentours.

Philippe PAILLET - Ce n'est pas cela. Cela risque de faire glisser tout. Si nous remplissons d'un côté, peut-être que cela va glisser sur toute la colline.

Christophe MAILLET - Je vous ai donné simplement une approche très générale.

Jacqueline MICHARD - Concernant les services de l'État, nous avons eu une réponse de huit pages nous précisant bien les PPR, les PPR classés, les PPR carrières, etc. Récemment, la commune a retrouvé une carrière de calcaire, en bas de la commune - l'Hautil est en haut, la ville en bas - sur à peu près trois kilomètres. Cela veut dire qu'il y a de l'eau en haut. L'eau ruisselle, arrive sur la carrière au bord de la Seine. Actuellement, les maisons sont en train de tomber les unes après les autres. Les architectes fuient les projets immobiliers, etc. C'est un sujet qui est au-delà des bureaux, dans un rapport sur la Forêt de l'Hautil, faut que nous renforçons les fontis etc. Il y a tout un environnement biologique qui est important à prendre d'en-haut jusqu'en bas. Si cela fait comme à Nice, cela nous promet des lendemains qui chantent.

Louis LOUCHE - Je pense que le message est passé.

Alexandre LEONARDI - Rapidement sur le sujet de Calcia et de la valorisation des déchets : il est un peu en marge du sujet sur la valorisation des déchets. J'ai échangé avec Cécile CASTEL de l'UD 78 le sujet est identifié, suivi. Nous travaillons dessus.

Je confirme aussi que, quand nous autorisons les installations connexes ou des sites de valorisation, nous regardons aussi les sites ou les installations qui les accueillent.

Philippe LABORDE - C'est en infraction depuis 2015. Le Préfet le connaît. La DRIEE le connaît. Tout est connu. Cela fait depuis 2015 que la population récolte des poussières de plus en plus importantes de cette cimenterie. C'est inadmissible.

Corinne DUMONT - Je voudrais poser une question sur la problématique de coûts. De mémoire, il me semble que nous attendons de SGP de faire des efforts sur ce budget de valorisation de terres excavées. Quel est le coût à la tonne de l'export de ces terres ?

Frédéric WILLEMIN - Confirmation que le Gouvernement a demandé à la Société du Grand Paris de réaliser un plan d'économie dans la réalisation du projet de 10 %. Bien évidemment, le sujet de la gestion des déblais n'est pas exempté, exonéré de cet effort. Quand nous déployons une démarche de valorisation des terres, c'est dans un objectif environnemental mais aussi dans un objectif de réduction des coûts. Aujourd'hui, le coût moyen de gestion des terres, toutes catégories confondues, est de l'ordre d'une trentaine d'euros la tonne.

Louis LOUCHE - Merci, Monsieur WILLEMIN. Nous allons enchaîner sur la dernière présentation. Nous avons pris pas mal de retard déjà. Nous sommes à plus de 20 minutes de retard. Je vous remercie, Madame SOULARD, d'avoir accepté d'échanger votre présentation prévue en amont. Je sais que cela ne vous arrange pas non plus. Nous allons essayer de faire au mieux. Vous allez nous présenter la gestion des ordures ménagères assimilées par la collectivité Versailles Grand Parc.

V. Retour d'expérience : la gestion des déchets assimilés en ordures ménagères par la collectivité de Versailles Grand Parc

Par Marion SOULARD, Directrice de l'Environnement, Versailles Grand Parc

Je vais essayer d'aller assez vite parce que, moi-même, j'ai des contraintes. Je voulais quand même vous présenter comment nous gérons, aujourd'hui, les déchets sur Versailles Grand Parc et, notamment, les déchets des professionnels.

1. Versailles Grand Parc

Quelques éléments de cadrage. Au niveau de Versailles Grand Parc, nous sommes une collectivité regroupant, aujourd'hui, 18 communes, environ 260 000 habitants, avec des communes très rurales (à peu près 150 habitants) et Versailles que vous connaissez tous (85 000 habitants). Beaucoup de professionnels mais plutôt de type commerçants, administration, restaurateurs.

Nous avons la compétence Protection et Mise en valeur de l'Environnement. C'est à ce titre que nous gérons le volet déchets. Nous avons deux collecteurs sur notre territoire. Par rapport à l'interpellation de l'élu des Mureaux, nous sommes aujourd'hui en renouvellement de marché de collecte. Justement, nous avons cette problématique de mise en concurrence et de réduction des coûts : cela fait partie des piliers - j'y reviendrai - de notre action au niveau de Versailles Grand Parc. Nous avons utilisé une procédure qui s'appelle procédure concurrentielle avec négociation. Nous avons beaucoup travaillé avec tous types de collecteurs, bien en amont du lancement du marché public. Aujourd'hui, nous sommes en cours de procédure mais nous avons vraiment le sentiment d'avoir de vraies réponses à notre consultation. En tout cas, nous avons jusqu'à quatre offres, selon les lots. C'est possible. Ce n'est pas évident mais, en tout cas, c'est possible.

Nous avons trois syndicats de traitement gérant les déchets : un au nord, un à l'est et un à l'ouest. Nous avons, aujourd'hui, presque deux déchetteries - je vais un peu anticiper - une à Bois d'Arcy et une deuxième qui ouvre ses portes dans un peu plus d'un mois à Buc. Comme vous pouvez le voir et comme cela a été évoqué, un peu plus tôt dans l'après-midi, nous avons cette difficulté d'ouvrir des déchetteries et, en revanche, ces deux vraies déchetteries accueillent aussi bien les particuliers que les professionnels. C'est un service très apprécié, notamment par les professionnels du territoire parce qu'ils peuvent y déposer leurs déchets. Le service est facturé mais avec des montants qui sont raisonnables. Sur Versailles Grand Parc, nous avons des problématiques de dépôts sauvages d'artisans mais nous ne pouvons pas dire que c'est quelque chose de très courant, de très développé.

2. La gestion des déchets sur l'Agglo

Quelques autres éléments de cadrage sur la gestion des déchets de l'Agglo. Au niveau de notre budget, nous sommes à peu près sur 29 millions d'euros par an. La moitié pour la collecte, un tiers pour le traitement. Le tout est financé à la fois par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (par les propriétaires de foncier bâti) et par la redevance spéciale dont s'acquittent tous les professionnels utilisant le service public de gestion des déchets.

Notre production totale de déchets est d'à peu près 113 000 tonnes, 426 kg/an et par habitant. C'est la production globale, y compris les professionnels. Nous sommes en-deçà de ce que nous pouvons observer en Yvelines où c'est plutôt autour de 480 kg et même en Île-de-France. En revanche, je ne vous cache pas que nous avons beaucoup de difficulté à réduire ce volume global de production de déchets. Nous y arrivons très bien sur certains flux, notamment les ordures ménagères, même sur les déchets recyclables (verres) nous avons eu, ces dernières années, de bonnes diminutions. En revanche, le flux déchetterie et, notamment, les apports de professionnels ont tendance à augmenter. Du coup, notre volume global a du mal à baisser.

Malgré tout, comme je l'indiquais tout à l'heure par rapport au marché, quand les nouvelles équipes sont arrivées, en 2014, elles ont très vite fixé des objectifs très ambitieux au territoire. Nous avons des documents de programmation qui nous fixent pour objectif de descendre en-dessous de ce que nous avons aujourd'hui : passer la barre des 400 kg/an et par habitant en matière de production de déchets. Et puis, toutes nos actions visent à réduire cette production, à développer le tri et l'économie circulaire et à optimiser les coûts, que ce soit sur le volet collecte ou sur le volet traitement. Aujourd'hui, nous écrivons réellement une nouvelle page. Nous essayons de nous donner les moyens, que ce soit *via* des actions de sensibilisation auprès, bien sûr, des écoles mais aussi des professionnels ; ce sera aussi la possibilité de travailler sur des ressourceries ou autres. Nous essayons, autant que possible, et sur tous les flux de déchets d'avancer sur ces problématiques.

3. La réglementation

Je n'y reviendrai pas parce que cela a déjà été évoqué, plus tôt dans l'après-midi. La seule chose, par rapport à cette diapositive, c'est que, du coup, les professionnels ont la possibilité soit de passer par le Service public de Gestion des Déchets, soit de faire appel à un prestataire privé et aussi faire appel aux filières REP. Nous nous rendons compte qu'ils n'ont pas toujours, en tout cas pour les petits commerçants et les artisans, ce réflexe. Ils ne connaissent pas. Même au niveau des entreprises de taille un peu plus importantes. Le travail de la communauté d'agglomérations c'est de faire connaître tous ces dispositifs, justement pour éviter les dépôts sauvages.

4. Collecte en porte à porte et en apport volontaire

Sur les principaux flux de déchets, nous proposons une collecte en apport volontaire ou en porte à porte selon les lieux au niveau du territoire et selon le type de production. Cela concerne, bien sûr, les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets végétaux et, pour une partie du territoire aussi les biodéchets. Je rejoins, là aussi, les échanges qui ont eu lieu un peu plus tôt dans l'après-midi : nous expérimentons une collecte des biodéchets au niveau de Versailles Grand Parc dans le cadre d'une adhésion à un des syndicats de traitement. Mais nous poussons au maximum le compostage et le lombricompostage que ce soit vis-à-vis des particuliers mais aussi vis-à-vis des professionnels. C'est quelque chose qui est possible, que nous avons mis en place sur différents sites. Nous attendons encore le retour d'expérience pour ce rendre compte si c'est une solution permettant d'être suffisante pour récupérer tous les types de biodéchets. Nous rentrons dans cette dynamique de collecte et, si possible de traitement sur site de ce flux de déchets.

Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance spéciale : je l'ai évoquée tout à l'heure. Le principe est de ne demander une redevance qu'en fonction de la production des ordures ménagères. Nous ne les faisons pas payer sur les autres flux de déchets, justement pour pousser au tri. Nous avons, à peu près, 4 000 professionnels qui utilisent notre service public et 850 environ qui y sont soumis parce que nous avons une franchise. Vous le savez sûrement, la redevance spéciale nous permet de financer la collecte des déchets des professionnels mais il faut que ce soit au-delà de ce qui est assimilé à un ménage. Quand ils sont en-dessous de 480 litres par semaine, ils ne paient pas et nous collectons directement les déchets dans le cadre du flux au niveau des ménages.

5. Les déchetteries

L'autre service, ce sont les déchetteries. Nous en avons parlé tout à l'heure. Les apports sont payants, avec des tarifs variables. Nous en avons quelques-uns de gratuits et d'autres payants et vraiment en fonction du coût que ces décharges représentent pour la collectivité.

6. Le compostage et le lombricompostage

J'en ai parlé tout à l'heure. Nous avons, aujourd'hui, 41 sites qui fonctionnent avec des composteurs. Nous les distribuons gratuitement et nous faisons de la formation dans ce cadre. Nous en avons trois qui se sont aussi lancés dans le lombricompostage, dont un hôtel, un lycée. Des structures assez importantes. Aujourd'hui, c'est une vitrine pour l'agglomération.

Le compostage est une histoire ancienne au niveau de Versailles Grand Parc. Nous l'avons développé depuis 2010. Cela fait depuis 2010 que nous distribuons des composteurs aux usagers ; un peu plus tardivement au niveau des professionnels. Notre objectif est d'atteindre, au niveau des particuliers, 30 % de ménages dotés, que ce soit au niveau de l'habitat pavillonnaire mais aussi l'habitat collectif, ou en espaces publics. Sur Versailles Grand Parc, j'ai dit tout à l'heure que nous avons des communes rurales. Vous avez vu aussi que nous avons des communes très urbaines : plus de 70 % d'habitats collectifs. Nous nous lançons aussi dans de gros projets. Nous étudions, aujourd'hui, la tarification incitative. Dans ce cadre, le compostage fait partie intégrante de ce type de projets. Nous avançons sur ces sujets. Il est vrai que le volet biodéchets nous occupera beaucoup ces prochains mois et, certainement, ces prochaines années avec aussi l'évolution de la réglementation puisque, en 2025, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous les producteurs et non pas seulement ceux qui produisent plus de 10 tonnes de déchets par an, comme cela l'est actuellement.

7. Les éco-organismes

La dernière slide est juste pour un petit rappel sur les filières REP et sur les éco-organismes. Nous en avons, aujourd'hui, qui collectent gratuitement les déchets des professionnels. Il faut avoir juste un D3E mais cela permet aussi de développer les coopérations entre les professionnels. Nous les orientons vers ECOLOGIC pour les D3E, vers VALDELIA pour les meubles. C'est quelque chose qui est utilisé par les professionnels mais aussi par les administrations de notre territoire. Globalement, cela fonctionne très, très bien.

Avez-vous des questions ?

Jacqueline MICHARD - Félicitations, Madame.

Philippe PAILLET - Pouvons-nous revenir sur le budget ? Le budget c'est 29 millions dont 14 pour la collecte. Quelle est la différence ?

Marion SOULARD - Beaucoup sur tout ce qui est pré-collecte : mise en place des bacs financés intégralement pour les professionnels comme pour les usagers, aux points d'apport volontaire ; un gros volet aussi sur la sensibilisation parce que, si nous voulons être efficaces, il faut investir dans ces sujets ; une part gestion, communication, frais de personnels, etc.

Philippe PAILLET - Vous fournissez les bacs gratuitement ?

Marion SOULARD - Tout à fait.

Jacqueline MICHARD - Comme chez nous.

Philippe PAILLET - Plus maintenant.

De la salle - Juste une réflexion d'ordre pédagogique. C'est-à-dire : expliquer. Il est vrai que c'est avec les habitants que nous pouvons faire. Nous avons trop souvent l'impression que les choses ne sont appliquées que par en haut. Il n'y a pas cette discussion suffisante avec les habitants. Je pense que la communication c'est important.

De la salle - Cela ne concerne pas simplement votre centre de tri. En ce qui concerne les particuliers, la plupart des centres de tri n'acceptent ni les déchets amiantés - nous savons qu'il y a encore beaucoup de tôles amiantées - ni les batteries, ni les bouteilles de gaz. Ce qui fait que ces déchets particulièrement dangereux se retrouvent dans la nature. Est-ce que quelque chose est fait pour solutionner ce problème ?

Marion SOULARD - Cela dépend. Sur les bouteilles de gaz, nous n'avons pas de difficulté particulière. Nous avons des filières. Je ne vous ai présenté que les déchetteries pour les professionnels mais nous avons aussi des points de collecte pour limiter les dépôts, notamment des déchets toxiques, ou des déchets électriques et électroniques sur voirie. Nous avons toujours beaucoup de dépôts, y compris d'habitants. En revanche, pour les déchets amiantés, nous avons une vraie difficulté. Nous collectons pour la collectivité, quand il y a des dépôts sauvages. En revanche, quand des particuliers nous sollicitent, ou des professionnels, nous les orientons vers des filières spécifiques. Nous avons un carnet d'adresses pour, autant que possible, les orienter et éviter les dépôts dans la nature.

Louis LOUCHE - S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de conclure cette Commission.

Jacqueline MICHARD - Madame a parlé de 2025 pour une histoire de...

Marion SOULARD - De tri à la source.

Jacqueline MICHARD - Vous pouvez, en une petite phrase ?

Marion SOULARD - En 2025, toutes les collectivités devront proposer aux producteurs de biodéchets un tri à la source. Selon les collectivités, nous interprétons différemment. Est-ce la mise en place d'une collecte de biodéchets ? Est-ce que le compostage, le développement du lombricompostage peuvent être une solution ? De notre côté, au niveau de Versailles Grand Parc, c'est plutôt notre position. Cela ne nous empêche pas d'avoir des réflexions parce que nous nous rendons bien compte que nous ne pouvons pas mettre le compostage, ou le lombricompostage partout. Cela ne solutionnera pas toutes les situations. En tout cas, nous sommes convaincus qu'il faut une collecte des biodéchets, pourquoi pas mais si nous mettons en place une collecte de biodéchets, c'est du putrescible. Cela veut dire au moins une collecte par semaine, voire deux collectes. Nous réduisons, automatiquement, la collecte des ordures ménagères mais cela veut dire une augmentation des coûts pour la collectivité. Cela veut dire, d'un point de vue environnemental, que ce sont des cadences supplémentaires qui circuleront. Aujourd'hui, sur les déchets ménagers et assimilés, sur ce volet biodéchets, très peu d'unités en Ile-de-France sont en capacité de traiter. Cela veut dire que les déchets vont très loin. Que ce soit en termes de coûts ou en termes d'impact environnemental, la position de Versailles Grand Parc est de dire : « aujourd'hui, nous n'avons pas de vraies bonnes solutions donc nous poussons et nous investissons un maximum dans tout ce qui est compostage, lombricompostage, voire tests ». Nous sommes en train d'essayer de voir si nous pouvons mettre en place, en test, un composteur électromécanique, des micros unités de méthanisation. Nous essayons d'être au plus proche du territoire pour éviter ce surcoût financier et cet impact environnemental.

Philippe PAILLET - Si au lieu de faire deux ramassages, on n'en fait qu'un, c'est un de chaque.

Marion SOULARD - Pas vraiment. Nous, sur les ordures ménagères, nous sommes sur deux collectes par semaine. Cela veut dire que nous n'en ferions qu'une mais, sur les biodéchets... Après, je ne connais pas les territoires de chacun mais le biodéchet est sensible. Quand il fait chaud...en plus, ce n'est vraiment que du biodéchet donc cela se dégrade très, très vite. Être à une collecte, honnêtement, c'est assez ambitieux. Peut-être que certaines collectivités l'ont fait. Nous pouvons estimer que, du coup, sur ce volet ordures ménagères biodéchets, nous serions à trois collectes par semaine : cela ne correspond pas du tout à l'orientation que les élus nous ont donnée.

De la salle - Par rapport à la communication entre les différentes agglomérations d'Ile-de-France. Versailles-Saint-Quentin, c'est quand même très...et du coup, les déchets assimilés vous avez fait un test parce qu'il y a une communication avec la communauté Versailles-Saint-Quentin pour appliquer la même chose.

Marion SOULARD - Nous nous connaissons bien avec les collègues de Saint-Quentin. Chaque collectivité a ses prérogatives et fait ses choix. En revanche, sur des thématiques et, notamment, la thématique biodéchets, nous sommes en train de mener une étude à l'échelle de plusieurs intercommunalités, justement parce que nous nous rendons compte que nous n'avons pas non plus la masse critique, au sein même d'une communauté d'agglomérations. Je pense que cela va aussi dans la dynamique, à la fois du schéma régional et des réflexions au niveau du syndicat du SYCTOM. Peut-être pourront-ils se répertorier sur d'autres territoires au niveau de l'Ile-de-France. Peut-être un schéma est, un schéma ouest. Mais aujourd'hui, nous avons bien conscience - et je pense que je ne suis pas la seule - qu'il faut que nous fonctionnions à plusieurs pour réussir à trouver les meilleures solutions, les meilleurs gains financiers, le moins d'impact environnemental comme je l'indiquais tout à l'heure.

Conclusion

Jean-Marc PICARD - Je ne sais pas si on m'entend. Je vais parler fort. Merci, à nouveau, de votre écoute. C'est un peu tard et nous allons essayer de tenir le temps. Je serai très court là-dessus.

Je pense que le sujet déchets est un sujet passionnant car c'est un sujet qui nous est très proche. Je crois que nous l'avons illustré. C'est un sujet qui concerne énormément de variétés de métiers : nous avons parlé d'industries, de collectivités, de chacun. C'est un sujet de culture. Juste une petite anecdote que je livre. J'avais eu l'occasion et le plaisir d'aller au Japon. J'ai découvert une ville dans laquelle il n'existe pas de poubelles de rue. Un Japonais ne jette pas dans la rue.

Philippe PAILLET - Il y avait 23 poubelles différentes au même endroit.

Jean-Marc PICARD - Quelque part, cela veut dire, que nous avons aussi un sujet de culture, d'incivilité. Nous l'avons très bien vu aussi entre nous. C'est quelque chose qui, malheureusement, nous coûte cher quelque part. C'est vraiment un sujet du nous, le sujet du déchet. Je crois qu'il faut aussi le reconnaître. Merci de votre écoute, merci de votre participation. Je crois que le jeu de SPI c'est que ce soit très vite dans l'expression. Je pense que vous l'avez vu : nous avons eu beaucoup de questions. Un interlocuteur est parti mais il reviendra sur ce sujet.

Je voudrais que nous remercions tous les intervenants et puis un spécial thanks aux organisateurs du S3PI : Louis, Laurence et...

Louis LOUCHE - Myriam qui raccompagne nos intervenants de SGP à la gare.

Jean-Marc PICARD - Merci parce que c'est un travail formidable que vous faites : offrir cette qualité à cette assemblée. C'est vraiment très précieux. Merci encore.